Pays de Laon

Communauté d'Agglomération



Rapport d'activités **2023**

AULNOIS-SOUS-LAON
ARRANCY
ATHIES-SOUS-LAON
BESNY-ET-LOIZY
BIÈVRES
BRUYÈRES-ET-MONTBÉRAULT
BUCY-LÈS-CERNY
CERNY-EN-LAONNOIS
CERNY-LÈS-BUCY
CESSIÈRES-SUZY
CHAMBRY
CHAMOUILLE
CHÉRÊT
CHIVY-LÈS-ÉTOUVELLES
CLACY-ET-THIERRET
COLLIGIS-CRANDELAIN
CRÉPY
EPPES
ÉTOUVELLES
FESTIEUX
LANISCOURT
LAON
LAVAL-EN-LAONNOIS
LIERVAL
MARTIGNY-COURPIERRE
MOLINCHART
MONS-EN-LAONNOIS
MONTCHÂLONS
MONTHENAULT
NOUVION-LE-VINEUX
ORGEVAL
PARFONDRU
PRESLES-ET-THIERNY
SAMOUSSY
VAUCELLES-ET-BEFFECOURT
VESLUD
VIVAISE
VORGES

Chers collègues, c'est avec plaisir que je vous adresse le rapport d'activités de l'année 2023.

Je tiens à saluer le travail des collaborateurs qui relèvent chaque jour avec professionnalisme des défis parfois complexes. J'adresse également mes remerciements aux élus, dont l'implication et la vision collective permettent d'agir efficacement au service de notre territoire et de ses habitants.

Cette année a été marquée par de nombreux projets économiques. L'ouverture d'un restaurant KFC au parc intercommunal du Champ du Roy et l'extension des locaux de Daunat illustrent la vitalité de notre territoire. Le salon « Entreprises & Territoires », qui a rassemblé plus de 600 participants autour de thématiques innovantes, a renforcé les liens entre acteurs locaux. La Nordex Academy et le nouveau siège de Lory Construction témoignent également du dynamisme entrepreneurial dans le Laonnois.

Le tourisme, levier clé de notre économie, a confirmé son attractivité avec plus de 106 000 visiteurs accueillis à l'Office de Tourisme, dont 29 % de clientèle étrangère, et près de 656 000 nuitées enregistrées. Nos visites guidées et la refonte de la charte graphique ont permis de valoriser le patrimoine local auprès d'un public diversifié.

La solidarité et l'insertion ont aussi été au cœur de nos actions. Cette année, le chantier d'insertion est intervenu dans 14 communes et 27 personnes ont pu se former et avancer dans leur parcours professionnel. Avec 80 bénéficiaires accompagnés par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, le lancement de la Digitale Académie, l'organisation du salon Trouve Ton Job avec les partenaires de l'emploi et de la formation, nous avons ouvert de nouvelles opportunités pour les jeunes.

Dans le domaine du logement, 22 réhabilitations ont été réalisées grâce à l'OPAH-RU, représentant plus de 58 000 € de subventions. Nous avons également soutenu les ménages en difficulté via le Fonds de Solidarité Logement, témoignant de notre engagement pour un habitat inclusif. Nous avons par ailleurs adopté en 2023 le Programme Local de l'Habitat, véritable feuille de route de notre stratégie en matière de politique de l'habitat.

En matière de transition écologique, l'installation de 4 nouvelles stations de vélos en libre-service, l'aide à l'achat de 150 vélos électriques, l'arrivée de deux nouveaux bus GNV et la modernisation de la station d'épuration de Laon avec la création d'une unité de méthanisation des boues traduisent notre volonté d'un développement durable.

En 2023, nous avons continué à enrichir l'offre culturelle et récréative du territoire. Le complexe piscine-patinoire a accueilli plus de 151 000 visiteurs malgré des fermetures pour travaux (travaux sur la Centrale de Traitement de l'Air pour une meilleure efficacité énergétique) et le musée, gratuit depuis janvier, a vu sa fréquentation augmenter de 44 %. Le Conservatoire avec ses 744 élèves et une saison culturelle dynamique, a affirmé son rôle central dans la vie artistique locale.

L'intercommunalité, ancrée dans un esprit de collaboration et de respect, continue de préparer l'avenir avec détermination. Ensemble, nous construisons un projet territorial novateur, guidé par les défis d'aujourd'hui et les opportunités de demain, pour offrir aux générations futures un territoire encore plus dynamique, solidaire et durable

Éric DELHAYE
Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon
Maire de la Ville de Laon

SOMMAIRE


01 P. 06 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

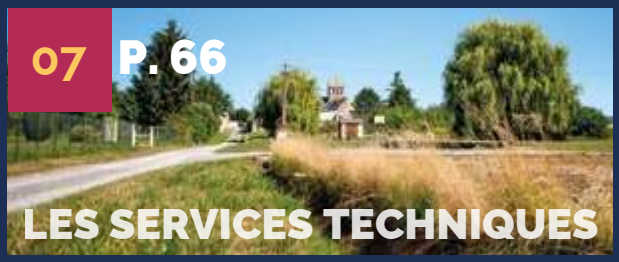

02 P. 18 CITOYENNETÉ ET VIE SOCIALE


03 P. 28 DÉVELOPPEMENT LOCAL


04 P. 42 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES


05 P. 48 LE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT


06 P. 52 LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS


07 P. 66 LES SERVICES TECHNIQUES


08 P. 72 L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE


09 P. 80 LES TRANSPORTS URBAINS ET MOBILITÉS DOUCES


10 P. 86 COMMUNICATION & ÉVÈNEMENTIEL


11 P. 92 LES MOYENS FINANCIERS

COMPOSITION **DE L'ÉXÉCUTIF** EN 2023

1 PRÉSIDENT

ÉRIC DELHAYE
(LAON)

9 VICE-PRÉSIDENTS

FABRICE FERON
(CRÉPY)
Finances, de l'administration générale et ressources humaines

MAXIME KELLER
(PRESLES-ET-THIERNY)
Transports urbains et mobilités douces

SYLVIE LETOT-DURANDE
(LAON)
Politiques d'aménagement du territoire et de l'habitat

OLIVIER JOSSEAUX
(CHAMBRY)
Développement économique, du numérique, de la 3e révolution industrielle et du tourisme

YVES BRUN
(ATHIES-SOUS-LAON)
Politique de la ville et du développement solidaire

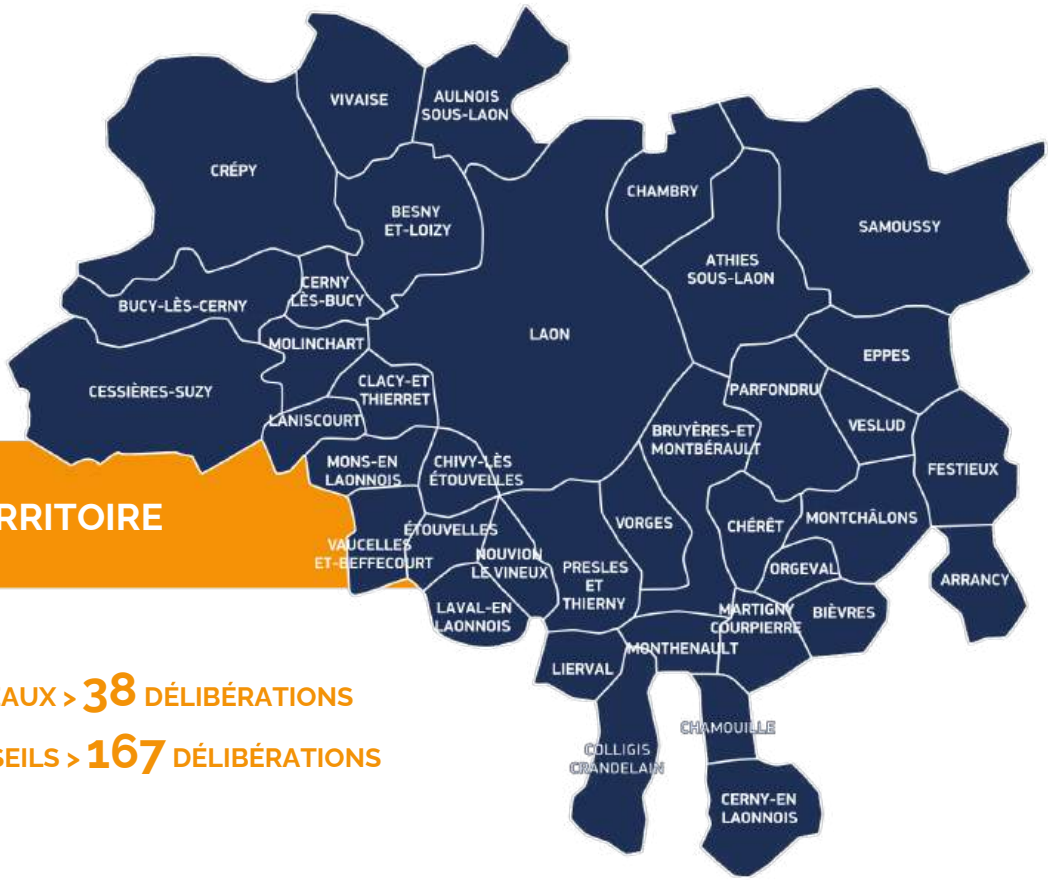
MATHIEU FRAISE
(VAUCELLES-ET-BEFFECOURT)
Développement local et de la solidarité intercommunale

BENOÎT BUVRY
(FESTIEUX)
Environnement, de la gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement

FRANCK DEMAZURE
(BESNY-ET-LOIZY)
En charge de la piscine-patinoire

SOPHIE ETIENNE-CHARLES
(LAON)
Conservatoire de danse, de musique et de théâtre et Musée

LE TERRITOIRE



5 BUREAUX > **38** DÉLIBÉRATIONS

5 CONSEILS > **167** DÉLIBÉRATIONS

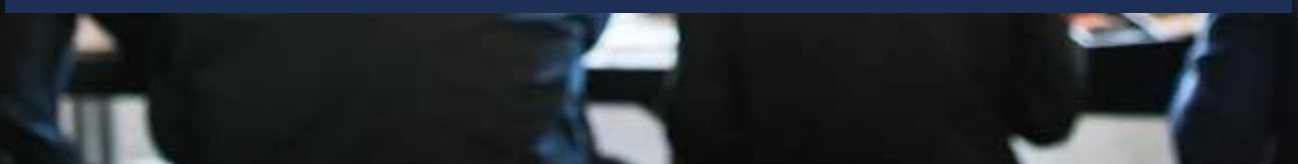
75 CONSEILLERS DÉLÉGUÉS TITULAIRES

ARRANCY
Georges HARANT
ATHIES-SOUS-LAON
Yves BRUN
Jacqueline BALITOUT
Pascal DEROCH
AULNOIS-SOUS-LAON
Christophe COULON
BESNY-ET-LOIZY
Franck DEMAZURE
BIÈVRES
Pierre BIEDAL
BRUYÈRES-ET-MONTBÉRAULT
Marie-Pierre TOKARSKI
Jean-Marc LHOMME
BUCY-LES-CERNY
Philippe VAN HAMME
CERNY-EN-LAONNOIS
Claude VUAROQUEAUX
CERNY-LES-BUCY
Michel MACHAIN
jusqu'en avril - Remplacé par **Thomas ALGLAVE**
CESSIÈRES-SUZY
Pierre BERTELOOT
CHAMBRY
Olivier JOSSEAUX
CHAMOUILLE
Francis LEAUTE
CHÉRÊT
Francis HARANG
CHIVY-LÈS-ETOUVELLES
Jean-Marie RABOUILLE
CLACY-ET-THIERRET
Claude BARAN
COLLIGIS-CRANDELAIN
Serge JUILLIART
CRÉPY
Fabrice FERON
Patricia MEZZAROBBA

EPPES
François BOUILLE
ETOUVELLES
Yvan LEMOINE
FESTIEUX
Benoît BUVRY
LANISCOURT
Jean Marc WACK
LAON
Éric DELHAYE
Sylvie LETOT-DURANDE
Sophie ETIENNE-CHARLES
Séverine DUPONT
Yves BUFFET
Claudia MATHIEU
Frédéric JOLY
Philippe MOZIN
Gaëdic BLANCHARD-DOUCHAIN
Dominique VALISSANT
Delphine VALLIERE
Dominique PIERRE
Anne-Marie SAUVEZ
Frédéric POIDEVIN
Aude DELEBARRE-TESSEDRE
Marie-Michèle PASCUAL
Jean-Marie QUÉRÉ
Hanan LAHYANI
Hubert DAUCHEZ
Éloi GOULLIEUX
Antoine LEFEVRE
Agnès TOURNEUX
Cathy CHATELAIN
Mickaël BEAUFRERE
Béatrice LEBEL
Christophe GUILLAUME
Marie-Pierre FOURDRAIN-FAY
Philippe CERVI
Nicole GIRARD - à compter d'octobre 2023
Fawaz KARIMET
Carole MEULLEMIESTRE
Yan RUDER
Nathalie DUSSART
Nicolas DRAGON

LAVAL-EN-LAONNOIS
Gilbert MONCOURTOIS
LIERVAL
Jacques LECOMTE
MARTIGNY-COURPIERRE
Christian LAMBERT
MOLINCHART
Rémi CARLIER
MONS-EN-LAONNOIS
Gérard CHARLES
MONTCHÂLONS
Louis BOURGEOIS
MONTHENAULT
Pierrette DRUET
NOUVION-LE-VINEUX
Philippe PIRE
ORGEVAL
Benoit TRONEL
PARFONDRU
Jean-Luc LIENARD
PRESLES-ET-THIERNY
Maxime KELLER
SAMOUSSY
Harry RIVIÈRE
VAUCELLES-ET-BEFFECOURT
Mathieu FRAISE
VESLUD
Gérard LOISEAUX
VIVAISE
Rémi SIMPHAL
VORGES
Philippe MAQUIN





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

01

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE







- PARC D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNAL DU CHAMP DU ROY
- PARC D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNAL LES MINIMES
- PARC D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNAL VOLTAIRE
- PÔLE DU GRIFFON
- L'HÔTEL D'ENTREPRISES VINCENT DE GOURNAY
- DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS DU TERRITOIRE
- DISPOSITIF D'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES
- LE SOUTIEN À LA CRÉATION D'ENTREPRISES
- EVÉNEMENTS

Le développement économique, l'une des premières compétences mises en œuvre en 1992, se décompose en plusieurs actions :

• Entretien, gestion et commercialisation des ZAC,
• Entretien et gestion de l'Hôtel d'entreprises Vincent de Gournay,
• Gestion de dispositifs d'aides aux entreprises : subventions à destination des commerçants et des artisans et aide à l'immobilier d'entreprises,
• Conseil auprès des créateurs et des investisseurs.

Les zones d'activités sont dédiées aux activités industrielles, artisanales et de services, avec un espace destiné aux activités commerciales, tandis que l'Hôtel d'Entreprises Vincent de Gournay a vocation à favoriser la création d'entreprises, et surtout à pérenniser ces entreprises nouvelles.

Des partenariats ont été initiés depuis quelques années avec l'association AGRO-SPHÈRES, NORD FRANCE INVEST, l'agence de promotion économique des Hauts-de-France.

Ces structures ont une démarche de prospection active sur les salons professionnels en France et à l'étranger. Elles transmettent à la Communauté d'Agglomération des appels à projets susceptibles de s'implanter sur notre territoire.

PARC D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNAL **DU CHAMP DU ROY**

Idéalement situé au niveau des accès routiers (N2, D1044 et A26), ce parc d'activités se partage sur les territoires de Laon et de Chambry.

Les secteurs d'activités industriels, agroalimentaires, artisanaux ou commerciaux se côtoient sur cette zone d'une surface totale de 50 ha.

En 2023, KFC a inauguré son nouveau restaurant sur une parcelle de 3700 m2 et Daunat a signé pour une extension de ses locaux pour construire une nouvelle chaîne de production.

A ce jour, il reste 4,2 hectares de disponibles sur le parc intercommunal.

Depuis sa création, ce sont 49 entreprises qui sont venues s'y installer, avec plus de 1 230 emplois.



Parc d'activités intercommunal
© CAPL

PARC D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNAL **LES MINIMES**

Créée en 2004, cette zone de 24 hectares est dédiée aux activités industrielles, de transport et de logistique.

Elle a accueilli dès sa création l'entreprise DESCOURS et CABAUD, spécialisée en produits sidérurgiques et l'Entreprise PAPIN, spécialisée dans le transport de marchandises.

Ces deux entreprises emploient un effectif de 100 personnes.
En 2021, l'entreprise PAPIN a mis en service son méthaniseur et l'entreprise DESCOURS ET CABAUD a construit un nouveau hall de production de près de **8 000 m²**.

En 2023, **deux nouvelles entreprises artisanales** se sont installées dans la zone :

- Colombé Couverture sur une parcelle de 3958m²
- Athies Bâtiment, 3747m²



Colombé Couverture
© CAPL

PARC D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNAL **VOLTAIRE**

En 2016, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a acquis auprès de la Ville de Laon un ensemble de terrains d'une surface de 68 835 m2, sis au Rond-Point Camille Desmoulins en limite de la Zone du Champ du Roy, l'intérêt communautaire en matière de développement économique et la Loi NOTRe ne permettant pas à la Ville de Laon de commercialiser ces surfaces.

Depuis fin 2020, la station Total est en activité sur la zone.

Une option a été posée en 2021 sur 10 000 m2 pour réaliser un ensemble immobilier tertiaire composé de 4 bâtiments.

Une vente de **26 204 m²** est en cours pour l'implantation du Service d'Incendie et de Secours de l'Aisne.

PÔLE D'ACTIVITÉS **DU GRIFFON :**

Ce projet découle de la collaboration de deux collectivités, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon et la Communauté de Communes du Pays de la Serre, réunies dans le Syndicat Mixte du Pôle d'Activités du Griffon.

Idéalement situé à la croisée de l'A26 et de la N2, au pied de l'échangeur autoroutier et de la voie ferrée Laon-Hirson, sur le territoire des communes de Laon, Chambry et Barenton-Bugny, ce parc d'activités offre également l'opportunité d'un embranchement fer en fonction des besoins des entreprises, ce qui le distingue de l'offre de parcs d'activités concurrents, sur près de 150 ha.
Avec un investissement global de 35 M€, il propose 111 ha viabilisés.

LA DETTE DU GRIFFON (au 31/12/2023)
Budget principal : 755 289 €
Budget eau potable : 25 668 € Budget assainissement : 17 203 €
soit au total, un encours de 798 160 €

LES TRAVAUX

L'aménagement du pôle d'activités du Griffon est prévu en trois tranches, dont deux sont actuellement réalisées. Les fouilles archéologiques sur la 3e tranche ont été finalisées en décembre 2022 et la commercialisation de cette tranche ainsi que les travaux de viabilisation sont en cours de programmation.

LA COMMERCIALISATION

La zone d'activités du Griffon offre des espaces adaptés aux entreprises de services, artisanales, industrielles et logistiques.

En 2010, l'implantation du Pôle Environnement Recherche du département de l'Aisne donne une première orientation à la vocation de la zone d'activités du Griffon.

Le pôle de recherche départemental de **24 000 m²** regroupe le Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche et l'INRA, employant près de 200 chercheurs. Ils travaillent dans cinq domaines d'excellence : le cycle du carbone et de l'azote, les impacts environnementaux des systèmes de culture, l'ingénierie environnementale des sols, de l'air et des eaux, la valorisation des produits organiques en agriculture et la maîtrise des procédés d'épuration des eaux.

La zone du Griffon accueille également la SEDA, la SIMEA, le GEIQ, INITIATIVE AISNE, la DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS et BIOECONOMY FOR CHANGE (auparavant Pole IAR).

Entre 2011 et 2021, la zone du Griffon a connu plusieurs développements majeurs.

En 2011, la Société SODELEG a construit un bâtiment de 12 000 m² sur une parcelle de 45 000 m², suivie en 2012 par l'Institut Technique de la Betterave avec un bâtiment de 1 800 m² sur 20 000 m².

En 2018, le Cabinet d'Expertise Comptable Arnould a construit des bureaux sur 2 450 m² de terrain, et la société STAND BOX a installé des containers de stockage sur 2 700 m².

En 2019, l'Atelier D2i a inauguré une usine agroalimentaire de 3 400 m² employant 28 personnes (aujourd'hui Fruits & Créations).



Zone du Griffon
© CAPL



En 2021, LE LIN FRANÇAIS a investi près de 16 millions d'euros dans la construction d'une usine de 14 000 m² sur une parcelle de 7,5 hectares, avec un bâtiment supplémentaire de 1 700 m² ajouté en 2022.

En 2022, une promesse de vente a été signée avec P3 Logistic Parks pour la réalisation d'un programme de construction d'un parc logistique sur 35 ha.

En 2023, L'association PRESOA, service de prévention et de santé au travail s'est installée sur une parcelle de 4151m² pour construire un bâtiment de 600 m².

Construction de PRESOA
© CAPL

L 'HÔTEL D'ENTREPRISES **VINCENT DE GOURNAY**

Avec sa mise en service en juin 2004, l'Hôtel d'Entreprises Vincent de Gournay est né de la volonté des élus d'aider les créateurs d'entreprises à démarrer leur activité, mais aussi de permettre aux entreprises désireuses de tester le marché local de pouvoir le faire dans de bonnes conditions.

L'objectif premier est de soutenir les jeunes entreprises en favorisant leurs conditions de démarrage et en les consolidant pendant leurs premières années d'existence.
Les tarifs proposés et la souplesse des formalités pour intégrer l'Hôtel d'Entreprises, idéalement situé au niveau des accès routiers, sont les points forts de notre structure qui propose un choix multiple en matière d'équipements, puisque nous disposons de deux types de bâtiments :

TERTIAIRE

Surface de 340 m² de bureaux

modulables pouvant aller de 9 m² à 50 m²
(loyer à partir de 53,77 € HT/m²/an + charges 2,5 € HT/m²/an)

2 TYPES DE BÂTIMENTS

8 ENTREPRISES OCCUPAIENT L'HÔTEL D'ENTREPRISES EN 2023
(88 EMPLOIS)

ARTISANAUX

Quatre locatifs de 353 m² et 481 m²

(loyer à partir de 32 € HT/m²/an)

GSEK TRANSPORT (19 m²)
INVEST IMMO (25 m²)
SOCIÉTÉ POLE STUDIO (41 m²)
TMS TRANSPORT (63,50 m²)

Soit un taux d'occupation de 44 %

ARTITECH (481 m²)
SOCIÉTÉ AXO ÉNERGIE (454 m²)
SOCIÉTÉ PROSERVIS (353 m²)
SOCIÉTÉ ITP (353 m²)

Soit un taux d'occupation de 100 %

DISPOSITIF D'AIDE **AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS** DU TERRITOIRE

Par délibération du 23 février 2012, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a souhaité mettre en place un dispositif destiné à accompagner les commerçants et les artisans de son territoire, dans leurs investissements productifs ou la modernisation de leur point de vente. Le Conseil Régional de Picardie a validé son accord pour ledit dispositif lors de sa commission permanente du 20 avril 2012.

En 2023, 16 dossiers ont reçu l'aval du Bureau Communautaire et un montant total de 66 669 € de subventions a été attribué.

Le dispositif a été modifié par délibérations du 5 décembre 2013, du 27 juin 2018 et du 14 décembre 2023 afin de compléter les actions mises en place par la Région et d'apporter plus de soutien aux entreprises du territoire intercommunal.

Sont concernées les entreprises immatriculées, soit au Répertoire des Métiers de l'Aisne, soit au Registre du Commerce, soit au Registre National des Entreprises (RNE) et domiciliées sur le territoire (siège social et établissement) depuis plus de 12 mois. Elles doivent avoir moins de 10 salariés et un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros.

L'aide consiste en une subvention à hauteur de 25 % des investissements HT avec un investissement minimum de 4000 € et maximum de 30 000 €, plafonnée à 7 500 € maximum, et soumis aux règles « de minimis » (fréquence d'accord: tous les trois ans). Elle peut concerner:

> DÉPENSES DES ARTISANS LIÉES À :

- Modernisation de l'outil de production
- Investissement en biens d'équipements productifs neufs
- Investissement informatique et bureautique
- Acquisition de véhicule utilitaire neuf (thermique ou électrique) de 3 places maximum
- Travaux de sécurisation
- Aménagement et agencement de locaux de production
- Travaux accessibilité handicapés
- Aménagements nécessaires à l'utilisation des véhicules électriques
- Aménagements économiseurs d'énergie (panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur ...)

> DÉPENSES DES COMMERÇANTS DONT LA SURFACE DE VENTE EST INFÉRIEURE À 150 M² LIÉES À :

- Aménagement et agencement intérieur de l'espace commercial de vente
- Agencement intérieur
- Travaux d'embellissement (vitrine, enseigne, façade...)
- Investissement informatique et bureautique
- Acquisition de véhicule neuf thermique ou électrique de 3 places maximum (avec point de vente fixe)
- Travaux de sécurisation
- Travaux d'accessibilité handicapés
- Aménagements nécessaires à l'utilisation des véhicules électriques
- Aménagements économiseurs d'énergie (panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur ...)

> EXCLUSIONS :

- Professions réglementées ou assimilées
- Activités financières et immobilières
- Organismes de formation
- Secteur primaire agricole
- Activité agricole
- Franchises et succursales
- Activités pour la santé humaine
- Transport routier de marchandises et secteur de la logistique
- Bureaux d'études et pharmacies
- TPE installées dans les galeries commerciales dans le cadre ou accolées à une grande ou moyenne surface
- TPE de plus de 150 m²

> DÉPENSES INELIGIBLES :

- Véhicules d'occasion, en crédit-bail ou en leasing
- Investissements incorporels (brevets ...)
- Investissements productifs d'occasion



Terre de Lune © CAPL



Cam&Co Opticiens © CAPL

DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS DE LA CA DU PAYS DE LAON - ANNÉE 2023

COMMUNE	DEMANDEUR	MONTANTS INVESTISSEMENTS HT	SUBVENTION ACCORDÉE	SUBVENTION MANDATÉE
LAON	SAS MAILLARD	24 024.81 €	6 006 €	6 006 €
LAON	HABITAT RENOV	4 107.12 €	1 027 €	1 027 €
LAON	BOULEVARD DE LA COIFFURE	10 946,97 €	2 736 €	Annulé
BRUYERES ET MONTBERAULT	CAM & CO	41 667 €	7 500 €	7 500 €
LAON	LA SHOP A BIERES	4 488 €	1 033 €	1033€
LAON	LA PIERRE A CLOUS	18 289.38 €	4 572 €	4 572 €
VAUCELLES ET BEFFECOURT	AISNE INCENDIE	39 182.66 €	7 500 €	7 500 €
LAON	CREATIONS NAT	72 147.30 €	7 500 €	7 500 €
LAON	JORDAN BEAUFRERE	10 539.78 €	2 635 €	2 635 €
BRUYERES ET MONTBERAULT	SOPHIE PIERANTI	32 483.89 €	7 500 €	7 500 €
MONS EN LAONNOIS	CORALIE MAGNIANT	14 335.80 €	3 583 €	1 215 €
LAON	SOCIETE WAS	9 267.55 €	2 317 €	2 317 €
VORGES	GTB Domotique	5 456.54 €	1 364 €	1225€
LAON	SARL 2A/TACOA	8 748.15 €	2 187 €	
VESLUD	MA PETITE BOUTIQUE	28 453.57 €	7 114 €	7 114 €
ATHIES SOUS LAON	SANTERRE AURELIEN	8 380 €	2 095 €	

DISPOSITIF DE **L'AIDE À L'IMMOBILIER** D'ENTREPRISES

Afin d'améliorer l'attractivité de notre territoire et de favoriser le développement de nos entreprises, les élus de la Communauté d'Agglomération ont souhaité engager une politique incitative sous forme d'aides aux investissements immobiliers.

Ce dispositif s'adresse aux entreprises qui ont un projet immobilier de 200 000 euros minimum. La Communauté d'Agglomération accompagne ces projets d'investissements par une aide financière à hauteur de 10 % des investissements HT avec un maximum de 200 000 euros de subvention (à condition que le règlement de minimis de 200 000 euros d'aides sur trois ans soit respecté).

LES INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES :

- Achat immobilier
- Achat de terrain
- Achat et aménagement de locaux
- Voiries et réseaux
- Installation d'équipements économiseurs d'énergie (panneaux photovoltaïques)

BÉNÉFICIAIRES

Les entreprises du territoire de la Communauté d'Agglomération inscrites au Registre des Métiers ou au Registre du Commerce et qui exercent l'une de ces activités : industrielle, artisanale, tertiaire ou de services, BTP, Professionnels de santé (MSP conforme au cahier des charges national de la CNAMTS et approuvé par l'ARS et depuis 2023 les Equipes de Soins Primaires (ESP) à condition qu'elles conventionnent avec l'ARS).

En 2023, 2 entreprises ont pu bénéficier du dispositif:

COMMUNE	ENTREPRISE	ACTIVITÉ	MONTANT INVESTISSEMENT	AIDE CAPL
LAON	FELZINGER	BTP	330 000 €	33 000 €
LAON	BGE	Transports	2 230 000 €	200 000 €



LE SOUTIEN **À LA CRÉATION** D'ENTREPRISES

Depuis 1983, la structure Initiative Aisne accompagne les créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises dans le département de l'Aisne. L'association appartient au réseau Initiative France qui est le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement à la création/reprise d'entreprise.

Depuis 1999, Initiative Aisne a intensifié ses actions avec la mise en place d'antennes locales sur les territoires, et notamment celui de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, qui a bien sûr adhéré au dispositif afin de continuer et d'élargir son action en faveur des créateurs d'entreprises.

Après étude de leur projet, les porteurs de projets peuvent être accompagnés par un prêt d'honneur, prêt à taux zéro qui vient en complément d'un prêt bancaire et d'un apport personnel. Ce prêt a un effet levier sur le prêt bancaire.
Ils peuvent également être accompagnés par un parrainage et par de la mise en réseau afin de favoriser le développement de leur entreprise.

En 2023, **23 projets** ont été accompagnés pour un montant total de **331 166 €**. Ils ont permis la création ou le maintien de **73 emplois** sur le territoire.

COMMUNE	ENTREPRISE	ACTIVITÉ
ATHIES SOUS LAON	ATECHMA	SAV machine outils
LAON	LES DAMES DE LAON	Salon de thé - biscuiterie
LAON	CUSTOM CAR	Carrosserie
LAON	LAON K	Snack
ATHIES SOUS LAON	L'UNIVERS DU KOI	Vente de poissons et alimentation
LAON	INFLUENCES	Commerce PAP
LAON	SCENTLY HOME	Commerce bougies
VIVAISE	Hervé WYSOCKI	Agent commercial menuiseries
LAON	LA PARENTHESE GOURMANDE	Traiteur
LAON	AUTO ECOLE BONENFANT	Auto école
LAON	SAP DU LAONNOIS	Franchise O2
ATHIES SOUS LAON	AT PAYSAGES	Paysagiste
LAON	FRANCE ELEVAGE	Alimentation animale
LAON	LES FROMAGERS DES HALLES	Fromagerie
LAON	TACOA	Commerce chaussures
LAON	NAUPLIE	Le Bureau
CREPY EN LAONNOIS	BAR DE CREPY	Bar tabac Jeux
LAON	LAON'VIE GOURMANDE	Boulangerie/Traiteur
CHAMBRY	BORNIER	Nettoyage auto et textiles
CHAMBRY	VnB	Commerce vente vins et bières
VIVAISE	POTTIER	Couverture et maçonnerie
BRUYÈRES-ET-MONTBÉRAULT	BRUYERES AUTOMOBILES	Garage Automobile
LAON	CPHD	Service à la personne

ÉVÈNEMENTS



SALON TROUVE TON JOB : 1ère édition

Le jeudi 9 mars 2023 s'est déroulée la première édition du salon "Trouve ton Job" au Boulodrome de Laon.
Durant cette journée, plus de 1 400 visiteurs ont rencontré les 90 exposants présents, représentant des secteurs variés tels que l'industrie, l'agroalimentaire, le BTP, l'hôtellerie, le commerce, la restauration, le tourisme, le transport et la logistique, les métiers en uniforme, ainsi que la santé et le service à la personne.

Cet événement, très attendu sur notre territoire, a été rendu possible grâce au soutien de nos partenaires : la Ville de Laon, France Travail, le GEIQ EPE, la MEF de Laon et l'Union.
Le succès de cette première édition a conduit à la planification d'une deuxième édition pour mars 2024.

2EME ÉDITION DU SALON ENTREPRISES & TERRITOIRES : Octobre 2023

Cette deuxième édition a réuni plus de 90 exposants et 600 visiteurs, marquant un succès croissant avec une augmentation de 15 % de fréquentation par rapport à la première édition.

L'événement 2023 s'est concentré sur le thème « Territoire Positif », mettant en avant la transition écologique et le développement économique éco-responsable.

Un nouvel espace « territoire positif » a été créé pour rassembler les entreprises locales ayant une activité bénéfique pour l'environnement.

Ce rendez-vous BtoB est devenu un événement clé, facilitant le partage d'idées, la découverte de solutions innovantes, et le renforcement des réseaux professionnels.

Lors de cet événement, la Communauté d'Agglomération a reçu le trophée « Territoire engagé gaz vert » de la part de Bruno Waterlot, directeur territorial adjoint de GRDF Hauts-de-France, en reconnaissance de son engagement en faveur de l'environnement et du développement durable.



INAUGURATION COLOMBE SEBASTIEN : Mai 2023

Depuis 20 ans, cette entreprise est spécialisée dans les travaux de couverture et d'étanchéité, comptant de nombreux clients sur le Laonnois.
En mai 2023, pour appuyer son développement et se rapprocher de ses clients, l'entreprise a choisi de s'installer sur la zone d'activités "Les Minimes" à Athies-sous-Laon.
Notre collectivité a accompagné ce projet d'investissement par le biais du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise.



© CAPL

ÉVÈNEMENTS


© CAPL

INAUGURATION DE LA NORDEX ACADEMY : Juin 2023

L'entreprise Nordex est spécialisée dans la conception, la fabrication, l'installation et la maintenance des éoliennes, ayant installé près de 146 parcs éoliens à ce jour. Avec 19 centres de maintenance en France, dont un à Laon, Nordex France emploie près de 400 salariés.
Présent depuis plusieurs années sur le Laonnois, le centre Nordex était situé dans notre Hôtel d'Entreprises Vincent de Gournay jusqu'en juin 2022.

Pour répondre à son expansion, et avec l'aide du service développement économique de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon (CAPL), l'entreprise a déménagé dans les anciens locaux d'E2MK sur la zone d'activités du Champ du Roy. L'inauguration de ce nouveau site a eu lieu en juin 2023.

Nordex a également lancé un centre de formation nommé "Nordex Academy". Ce centre permettra chaque année à plus de 250 collaborateurs de suivre des formations.

La Nordex Academy s'inscrit dans la démarche REV3, initiative développée par notre territoire depuis 2019.

INAUGURATION DU NOUVEAU SIÈGE DE LORY CONSTRUCTION : Septembre 2023

Lory Construction, spécialisée dans le gros œuvre et la maçonnerie, a été fondée à Aulnois-sous-Laon en 1998. Avec l'expansion de l'entreprise et l'arrivée de Thomas TORRENTS en 2011, les locaux d'Aulnois-sous-Laon sont devenus insuffisants, incitant l'entreprise à trouver un nouveau site.

En septembre 2023, Thomas TORRENTS a inauguré son nouveau bâtiment à Crépy.

Notre collectivité a soutenu cette expansion par une aide à l'immobilier d'entreprises accordée en 2022.



© CAPL

SOIRÉE CYBERSÉCURITÉ "LA ROUE DE L'INFORTUNE" : Novembre 2023

Le 28 novembre 2023, la communauté d'agglomération du Pays de Laon a organisé à la MAL (Maison des Arts et Loisirs) un événement majeur sur la cybersécurité.

L'événement a réuni 130 participants, dont des artisans, commerçants, professions libérales, dirigeants, élus, spécialistes du cyberespace, et la Gendarmerie Nationale.
Quatre démonstrations concrètes ont permis de mieux comprendre les risques liés aux cyberattaques, comme le piratage de comptes et la revente de données sur le dark web.



© CAPL


© CAPL

CITOYENNETE ET VIE SOCIALE

02

CITOYENNETÉ
ET VIE SOCIALE





- LA POLITIQUE DE LA VILLE
- LE CHANTIER D'INSERTION « MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE RURAL »
- LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI
- LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU GRAND LAONNOIS
- LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
- LA DIGITALE ACADÉMIE

C'EST QUOI
LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

La politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à restaurer l'égalité républicaine. L'intervention des pouvoirs publics dans les quartiers dits "QPV" est formalisée par un cadre : Le contrat de Ville.

Le comité de pilotage, composé de l'ensemble des partenaires et financeurs du contrat, s'est réuni afin de statuer sur les demandes
Cette année 2023 a été marquée par une programmation complémentaire, statuée en fin d'année.

L'APPEL À PROJETS 2023



DOSSIERS ONT ÉTÉ DÉPOSÉS AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2023

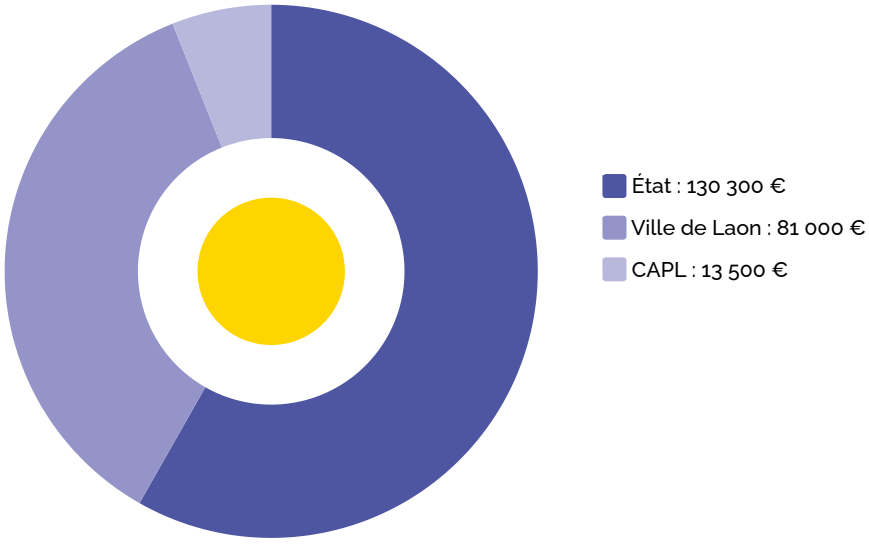


SUR LE PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SUR LE PILIER COHÉSION SOCIALE

SUR LE PILIER CITOYENNETÉ/VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Pour l'année 2023, les dossiers retenus ont été financés grâce au soutien financier de :



LE CHANTIER D'INSERTION « MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE RURAL »

À QUOI SERT LE CHANTIER ?

Ce chantier s'appuie sur des travaux d'entretien du petit patrimoine délaissé ou la mise en valeur de sites remarquables d'intérêt communautaire (maçonnerie, placoplatre, peinture, menuiserie…) sur les 38 communes de la CAPL, afin d'offrir une activité salariée à des personnes en recherche d'emploi et une qualification dans les conditions réelles de travail.

➔ Une étape professionnelle pour des personnes en parcours d'insertion
➔ Un accompagnement vers la formation ou l'entreprise
➔ Une action au service de la valorisation du patrimoine intercommunal

LES RÉALISATIONS 2023

En 2023, le chantier est intervenu dans 14 communes et dans les locaux de la CAPL : Athies-sous-Laon, Laniscourt, Besny-et-Loisy, Arrancy, Nouvion-le-Vineux, Cerny-en-Laonnois, Samoussy, Vaucelles-et-Beffecourt, Veslud, Laval-en-Laonnois, Chivy-les-Etouvelles, Vivaise, Festieux, Vorges.

AVANT — **ATHIES-SOUS-LAON** — **APRÈS**



© CAPL



© CAPL

AVANT — **LAVAL-EN-LAONNOIS** — **APRÈS**



© CAPL



© CAPL

LES RÉSULTATS OBTENUS PAR LES SALARIÉS

27 PERSONNES ONT ÉTÉ ACCUEILLIES SUR LE CHANTIER EN 2023 ; 16 PERSONNES AU TOTAL ONT QUITTÉ LE CHANTIER :

- 1 personne pour une entrée en formation qualifiante,
- 1 personne pour un CDD,
- 1 personne pour un PEC (Parcours Emploi Compétences)

PLUSIEURS SALARIÉS ONT PU SUIVRE DES ATELIERS :

- Stade vers l'emploi
- Découverte des métiers du bâtiment (Batitruck)
- Portes ouvertes AFPA Laon
- Positionnement IRIAE Formation CACES 1,3,5 AFTRAL Laon
- Salon « Trouve ton job »

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL & PROFESSIONNELS :

- 1 immersion à SG GUERLOT/Laon
- Dossier logement et CMU
- Atelier PIX
- Plateforme mobilité de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF)

LE PLAN LOCAL POUR **L'INSERTION ET L'EMPLOI**

Cette action consiste en l'accompagnement personnalisé renforcé de demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi.

L'objectif est d'aider les personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, à définir un projet professionnel, à construire le parcours le plus adapté pour un retour à l'emploi ou à la formation, initier toutes démarches nécessaires à l'insertion professionnelle comme des immersions en entreprise, des informations métiers, des actions collectives...

Cela se caractérise par un suivi régulier et de proximité. L'accompagnement s'adresse à tout demandeur d'emploi issu du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

Cette action est réalisée grâce à une conseillère temps plein et un animateur d'étapes à temps partiel de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) qui ont accompagné les bénéficiaires de cette action afin de permettre le suivi des personnes, mettre en place des actions collectives ou individuelles de remobilisation nécessaires à l'évolution de leur parcours, ainsi que des aides financières individuelles.

LE PUBLIC

1 Référents insertion du Conseil Départemental de l'Aisne, conseillers de Pôle Emploi, les conseillers de la MEF de Laon orientent les personnes vers cet accompagnement

2 Les personnes participent à une information collective de présentation de l'action à la MEF de Laon

3 Les personnes intéressées ont un RDV individuel pour un entretien d'intégration dans le dispositif

En 2023, 84 personnes ont été orientées vers cet accompagnement

16 HOMMES 66 FEMMES
RÉSIDENTS DE LA CAPL

LES ÉTAPES DE PARCOURS

L'insertion socio professionnelle et l'accès à l'emploi des participants du PLIE ne peuvent se faire qu'à l'issue de l'accompagnement renforcé mis en place par les référents et grâce à une participation active aux étapes développées et mise en place dans le cadre du PLIE.

ÉTAPES	DÉTAILS
ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	- 80 personnes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé, - 60 personnes ont assisté à une permanence d'accueil collective d'information et d'orientation - 19 personnes ont effectué une période de mise en situation en milieu professionnel - 1 personne a bénéficié de l'action parrainage pour l'emploi
ACCOMPAGNEMENT À LA FORMATION	- 5 personnes ont participé à l'action « Dynamique vers l'emploi », - 1 personne a effectué une formation « Accompagnant éducatif et social » - CCAS Laon - 2 personnes ont effectué une formation « MS pack bureautique » - 1 personne a suivi la formation « Premiers secours PSC1 », - 1 personne a intégré la démarche « S'engager vers l'emploi » - 1 personne a participé à l'action « Vous êtes ma bonne personne pour rendre service »
EMPLOI	38 personnes soit 24 % du public ont occupé un emploi dont 8 CDI et 10 CDD ou missions intérimaires
FORMATIONS ET FORMATION QUALIFIANTE DIPLÔMANTE	- 2 personnes ont obtenu le titre « Assistante de vie aux familles » - 1 personne a suivi la formation CACES 1-3-5 - 1 personne a suivi le parcours Certification de qualification professionnelle (CQP) « Étage + TP Cuisine + TP Serveur et Cuisinier » - 2 personnes ont participé à une formation « Aide à la personne » - ADHAP services - 1 personne a suivi la formation « Assistante de vie aux familles » - 1 personne a suivi une formation titre professionnel « Cariste entrepôt » - 1 personne a suivi une formation titre professionnel « Magasinier » - 1 personne a occupé une formation titre professionnel « Menuisier poseur installateur »
INSERTION	Le PLIE dispose de places réservées sur les chantiers d'insertion de son territoire : - Chantier Divers Services de la Régie de quartier : 7 places - Chantier La Recyclerie des Restos du Cœur : 4 places - Chantier Bâtiments municipaux de l'association Travaux Express Dépannage (TED) : 4 places - Chantier OPH de TED : 3 places Les chantiers d'insertion représentent une étape incontournable pour une majeure partie du public représentés de la manière suivante : - 27 CDDI pour le chantier d'insertion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon (CAPL) - 32 CDDI pour le chantier d'insertion des Restos du Coeur - 11 CDDI pour le chantier d'insertion de la Régie de Quartier - 11 CDDI pour le chantier d'insertion de l'association TED
MOBILISATION	Ces étapes sont exclusivement financées par le PLIE, 57 personnes ont participé aux différents ateliers.
REMISE À NIVEAU	4 personnes ont bénéficié d'une remise à niveau
LES CLAUSES D'INSERTION	Ce dispositif, mis en place en 2018, a été reconduit pour 2023. Il permet de favoriser le rapprochement entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, dans le but de promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

En 2023, il y a eu 83 participants

Un partenariat a été conclu avec la Maison de l'Emploi et de la Formation, qui dispose d'une parfaite connaissance du secteur entreprise et des partenaires en matière d'insertion pour assurer le suivi de ces clauses d'insertion. La Maison pour l'Emploi et la Formation a mis à disposition un chargé de mission clauses d'insertion à 0.7 ETP afin d'encadrer cette mesure à l'échelle de l'agglomération.

LES AIDES FINANCIÈRES

5 personnes ont bénéficié d'une aide financière par la prise en charge des leçons de conduite après obtention du code de la route

Ces aides ont été octroyées pour permettre aux participants de se déplacer pour des entretiens d'embauche, ou pour se rendre au travail ou en formation avant le premier salaire. Elles ont été octroyées afin de financer de courtes actions de formation (qui n'étaient pas prises en charge par le droit commun) ou pour des leçons de conduite après obtention du code de la route.

LES ACTIONS DE MOBILISATION VERS L'EMPLOI

En parallèle de l'accompagnement et de la recherche d'emploi, des mini projets ont été organisés par les référents avec les participants du PLIE.

LES ÉTAPES DE MOBILISATION VERS L'EMPLOI :

57 participants se sont retrouvés sur les différents ateliers.

49 soutiens individuels de techniques de recherches d'emploi ont été réalisés

> Techniques de recherche d'emploi :

Soutien individuel autour de la construction et de la rédaction du CV, de la technique de la lettre de motivation et la préparation de l'entretien à l'entrée en formation ou à l'entretien d'embauche. Les frappes de CV, les corrections et les relectures des lettres de motivation ont été réalisées lors des temps alloués à l'administratif.

31 ateliers ont été animés pour **16 participants** (4 hommes et 12 femmes)

> Internet :

Apprentissage et renforcement des bases en informatique pour permettre la création des espaces personnels sur le site de Pôle Emploi, rechercher des offres d'emploi et assurer la mise en relation, faire des télés candidatures, s'inscrire dans les agences d'intérim, utiliser des moteurs de recherches pour accéder à des informations liées à la recherche d'emploi.

A l'issue de cet atelier, les participants sont devenus autonomes pour leurs besoins d'utilisation d'internet. Au cours de cet atelier, de nombreuses mises en relation offres ont été réalisées et ont nécessité d'adapter les CV et les argumentaires de motivations demandées pour les télé-candidatures, candidatures par mail ou sites partenaires de Pôle Emploi.

L'atelier a permis l'accès à l'application Prépacode+ afin d'intensifier le travail individuel de préparation au passage du permis (partie théorique).

LES CLAUSES D'INSERTION

La CAPL et la ville de Laon ont passé une convention avec la MEF, pour mettre en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics qu'elles passent pour la réalisation de leurs travaux.

Une clause sociale a pour objectif de favoriser le développement durable à travers l'emploi de personnes en difficulté par le biais des entreprises attributaires de marchés. 45 marchés ont été lancés en 2023 et 83 personnes ont intégré la clause d'insertion pour un total de 14 677 heures.

LES SORTIES

Au 31 décembre 2023, 38 participants sont en sorties positives validées ; 9 personnes pour un CDI ou un CDD de plus de 6 mois, 8 personnes en CDD de moins de 6 mois, 3 personnes ont le statut de salarié en emploi CESU (chèque emploi service), 1 personne est en contrat de professionnalisation, 1 personne en contrat PEC, 4 personnes en contrat saisonnier et 12 personnes ont été inscrites en cursus de formation professionnelle.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LAON

Le budget total annuel de la Communauté d'Agglomération au titre de la programmation 2023 du PLIE du Laonnois est de **196 410€.**
Cela comprend la participation totale annuelle de la Communauté d'Agglomération de **154 625 €** et celle de la Ville de Laon de **41 785 €.**

LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU GRAND LAONNOIS

La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon participe annuellement au fonctionnement de la Maison de l'Emploi et de la Formation à hauteur de 80 000 €.

L'ÉQUIPE DE LA MEF :

La Maison pour l'Emploi et la Formation est composée de 3 services :

LE SERVICE MISSION LOCALE :

En 2023, 641 jeunes ont été accueillis pour la première fois sur 2 369 jeunes qui ont été accompagnés durant l'année (dont 45,8 % de filles sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon).

Les dispositifs en faveur de l'Emploi :

La Mission locale propose trois dispositifs en faveur de l'emploi :

- Le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) : pour l'année 2023, le montant total de l'allocation versée est de 169 244 €.
- L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) : L'IEJ est un accompagnement personnalisé pour proposer une solution d'emploi, de formation ou d'apprentissage dans les 4 mois par un repérage précoce et des opportunités d'insertion professionnelle.
- La Garantie Jeunes (CEJ) : La garantie jeunes est un accompagnement personnalisé pour les jeunes en grande précarité financière avec pour objectif de proposer une solution d' intégration dans l'emploi en multipliant les périodes de travail ou de formation. En 2023, la somme de 1 761 339 € a été versée directement aux jeunes bénéficiaires pour deux dispositifs 1 727 173 pour le CEJ et 34 166€ pour la GJ.

LE SERVICE ENTREPRISE :

En 2023, le service entreprise de la MEF a contacté 667 entreprises et prospecté 379 entreprises.

LE SERVICE MEF :

- 471 offres d'emplois ont été collectées dont 14,6 % de CDD ou des CDI, 30,8 % sont des offres en alternance et 40 % sont des contrats aidés.
- 956 mises en relation en 2023 dont 39,3 % sur des contrats aidés, 28,6 % sur des offres en alternance et 10 % sur des contrats d'insertion.

Au niveau des contrats, ce sont 223 postes pourvus dont 140 en contrats aidés. Le volet relation entreprise en 2023 a regroupé des visites d'entreprises régulières, la participation à des job dating avec les partenaires de l'intérim et la participation à des forums de l'emploi sur le territoire.

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le **14 décembre 2023, la CAPL a signé une convention territoriale globale** (CTG) avec la CAF, regroupant plusieurs communes de l'agglomération.

Cet accord a pour objectif de piloter l'action sociale sur le territoire du Pays de Laon, en prenant en compte des axes prioritaires tels que :

- l'enfance,
- la parentalité,
- l'insertion professionnelle,
- la santé,
- le logement.

Cette nouvelle politique remplace les contrats Enfance-Jeunesse (CEJ) que certaines communes de l'agglomération avaient contractés avec la CAF.

Comme le nom de cette nouvelle convention l'implique, la notion de globalité et d'uniformisation de l'action sociale sur le territoire est l'objectif primordial.

Les communes adhérentes à cette CTG intercommunale en 2023 sont :

- Athies-sous-Laon,
- Crépy,
- Vivaise

Cette convention est **signée jusqu'en 2027** dans un premier temps et a pour but de se pérenniser sur le territoire.



© CAPL

LA DIGITALE ACADEMIE

Le **projet de création d'une Digitale Académie** sur le territoire a été présenté lors de la conférence des maires le 15 juin 2023 et **validé par le conseil communautaire de la CAPL le 5 octobre 2023** et les **premiers jeunes accueillis le 19 octobre 2023**.

La Digitale Académie est un tiers lieu connecté permettant à des étudiants de suivre un cursus d'études supérieures majoritairement post Bac, entièrement à distance dans un lieu dédié.

Ils sont accompagnés par un « campus manager » qui s'assure de leur motivation, les aide dans leur progression et les accompagne jusqu'à l'obtention du diplôme. Ils doivent être présents sur site entre 16 et 25 heures par semaine.



© CAPL

Cette Digitale Académie permet de répondre aux besoins des jeunes du territoire qui ne peuvent suivre un cursus post-bac classique pour des raisons économiques, de mobilité, d'environnement social.

La Digitale Académie vient en complément de l'offre de formation existante sur le territoire, proposant une possibilité pour les publics rencontrant de nombreux freins sur le territoire de poursuivre un parcours adapté.

Pour notre territoire, la (Maison de l'Emploi et de la Formation) MEF porte cette Digitale Académie en lien avec Alméa, association de formation en alternance créée par les chambres consulaires et présente sur la formation en alternance depuis 40 ans.

La première session a permis d'accompagner 5 jeunes vers des formations diplômantes.



© CAPL

DEVELOPPEMEN
LOCAL



03

DÉVELOPPEMENT LOCAL



- HABITAT
- URBANISME
- SCOT
- ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE
- INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME
- MUTUALISATION
- PROJET DE TERRITOIRE
- ADHÉSION À L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-FRANCE.
- ETUDE PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE
- FONDS DE CONCOURS

HABITAT

OPAH RU DE LAON

La Communauté d'Agglomération est partenaire – signataire de la Convention Action Cœur de Ville et de la convention d'OPAH RU de Laon 2020-2025 signée avec le Préfet de l'Aisne. Le service accompagne les porteurs de projets de rénovation d'habitations (maisons ou appartements) situés dans le périmètre d'intervention de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain de la ville de Laon. (OPAH-RU). Il peut s'agir de propriétaires bailleurs ou de propriétaires occupants. Dans ce cadre, le service reçoit les porteurs de projet, avec l'animateur de l'Opah Soliha Aisne, procède aux visites des logements et avec les services de la ville valide les projets de réhabilitation (répartition des volumes, et prestations) qui font l'objet d'examens par l'Agence Nationale de l'Habitat.

Au titre de l'année 2023, ce sont 22 projets de réhabilitation qui ont été instruits et 58 846, 00 € de subventions accordées par le bureau communautaire dans le cadre de cette OPAH RU. Les subventions sont versées à l'opérateur Soliha Aisne après constat d'achèvement et de conformité des travaux réalisés.

PIG

En 2023, ce sont 12 dossiers de réhabilitation hors Opah Ru et un total de subventions pour
28 419, 00 €
réservées par notre EPCI. Ces subventions sont libérées après constat écrit par Soliha Aisne de l'achèvement des travaux effectivement réalisés.

Le Conseil Départemental de l'Aisne a mis en place un dispositif le Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration des logements. Il s'agit de soutenir les projets de rénovation d'habitations (maisons ou appartements) situés sur les 38 communes de notre EPCI, hors du périmètre d'intervention de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain de la ville de Laon. (Opah-Ru).
Il peut s'agir de propriétaires bailleurs ou de propriétaires occupants. Dans ce cas, les projets portent sur des logements occupés par leurs propriétaires. Le service reçoit les projets via l'animateur Soliha Aisne, procède aux validations des projets de réhabilitation (sortie de précarité énergétique, travaux d'isolation, de menuiseries, Vmc, de changement de mode de chauffage, adaptation du logement au vieillissement).

FSL

En 2023, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a décidé de reconduire son soutien au Conseil Départemental de l'Aisne par sa participation au Fonds De Solidarité au Logement.
Le FSL apporte une aide financière au demandeur qui a des difficultés à payer les frais liés à son logement. L'aide du FSL peut être versée sous forme de prêt (à rembourser au FSL), ou sous forme de subvention (sans remboursement). L'aide peut servir à payer les frais suivants :

Frais liés à l'installation dans le logement

le paiement du dépôt de garantie, du 1er loyer, des frais d'agence immobilière, des frais de déménagement, de l'assurance habitation, ou de l'achat des équipements de 1re nécessité (réfrigérateur...).

Frais liés au maintien dans le logement

le paiement des dettes de loyers, des factures d'électricité, de gaz, d'eau, téléphone, ou des frais de commissaire de justice (anciennement huissier de justice et commissaire-priseur judiciaire).

En 2023, le bilan présenté par le CD 02 a souligné une augmentation des aides à l'énergie due à l'augmentation des tarifs et un accompagnement social renforcé.

La participation versée par Notre EPCI est de 19 663 euros.

PLH

Le programme local de l'habitat (PLH) définit pour 6 ans consécutifs les objectifs et principes d'une politique visant à répondre aux besoins de logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale. Il permet aussi d'améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti à toutes les composantes de la population, en assurant entre les différentes communes et les différents quartiers de chacune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.
Fin 2019, un diagnostic territorial a été financé dans le cadre d'Action Cœur de Ville par la banque des territoires. La ville de Laon a ainsi initié de nombreuses actions en faveur de la revitalisation de ses quartiers centraux :

➔ Mise en place d'aides incitatives à la réhabilitation du parc privé à travers une OPAH-RU

➔ Accompagnement des bailleurs sociaux dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain,

➔ Aménagement d'espaces publics, soutien à l'activité commerciale,

➔ Opérations de marketing territorial afin d'attirer de nouveaux ménages mais aussi de nouvelles entreprises

A partir de ces réflexions sur les enjeux relatifs à l'habitat ancien sur la ville-centre, la CAPL a souhaité élargir son analyse à l'ensemble du territoire intercommunal et s'est lancée dans l'élaboration de son 1er PLH en associant les communes et les partenaires.

CE DIAGNOSTIC AVAIT FAIT L'OBJET D'UNE MISE À JOUR FIN 2021 POUR :

- Approfondir la connaissance du territoire et de le replacer dans un contexte plus large (relations avec les territoires voisins et notamment la CU du Grand Reims) ;
- Construire une vision partagée avec les élus et les partenaires de l'agglomération ;
- Coordonner l'étude avec les autres démarches engagées (Cœur de Ville, OPAH-RU, PDH de l'Aisne…) ;
- Définir une stratégie confrontant besoins en logements et potentiels fonciers et identifier et hiérarchiser les pistes d'actions à mener en matière d'habitat.

A la suite de la Conférence des Maires de mars 2021, les élus ont fait part de leur volonté de faire évoluer ces travaux en véritable Programme Local de l'Habitat. Pour cela, une délibération de lancement des travaux du PLH a été votée par le conseil communautaire le 9 avril 2021.

Le projet de PLH comprend un diagnostic, un document d'orientations, un programme d'actions et précise la nécessité de mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat et du foncier

DIAGNOSTIC FINAL DE 2023

Suite aux entretiens avec les communes et les personnes publiques associées, il a mis en évidence les principaux enjeux suivants :

- Envisager un scénario de développement réaliste à l'horizon du PLH, en prenant en compte les perspectives de développement territorial et notamment économique,
- Déployer une politique foncière au service de la politique de l'habitat, en permettant la réalisation d'un parcours résidentiel complet à l'échelle du bassin de vie en, travaillant entre les différents espaces (ville-centre, espaces péri urbains et communes rurales),
- Favoriser le maintien de la population sur le territoire et prendre en compte les besoins en logements des personnes âgées,
- Travailler sur l'accompagnement des ménages les plus fragiles et proposer une offre de logements diversifiée, adaptée aux capacités financières des ménages, pour permettre à tous de se loger,
- Lutter contre la vacance et renforcer l'accompagnement pour l'amélioration du parc existant,
- Intervenir sur le bâti existant pour améliorer l'attractivité des bourgs et des centres,
- Améliorer les équilibres de peuplement dans le parc social par une politique d'attribution et un redéploiement de l'offre,
- Créer une offre renforcée pour répondre aux besoins du public en marge du logement classique.

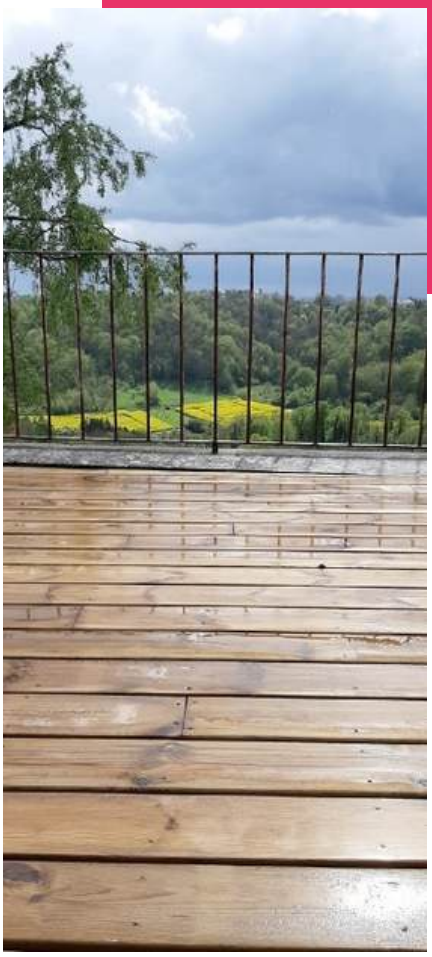
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DÉFINIES PAR LE DIAGNOSTIC

- **Améliorer le parc existant et lutter contre la vacance**
- **Adapter la production de logements aux besoins réels de la population en adaptant les typologies, avec une production diversifiée dont 30% de PLAI, 60% de PLUS et 10% de produits spécifiques,**
- **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics spécifiques,**
- **Animer et suivre la politique de l'habitat**
- **Produire 139 logements par an soit 834 logements sur 6 ans,**
- **Territorialiser l'offre et trouver un équilibre entre constructions et réhabilitations**

Les travaux du PLH se sont traduits par la délibération n°24 du 15 décembre 2022 qui est intervenue, arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat et autorisant Monsieur le Président à poursuivre la procédure et consulter les communes membres et les personnes publiques associées et celle chargée du SCOT (la CAPL).

Suite à la délibération du Programme Local de l'Habitat a été adopté par délibération du Conseil Communautaire le 06 juillet 2023 et transmis aux 38 communes ainsi qu'au représentant de l'Etat dans le Département et aux partenaires associés à la démarche de mise en place du PLH.





Réhabilitation d'un immeuble à Laon

© CAPL



GENS DU VOYAGE

L'accompagnement au quotidien : le service habitat est chargé d'accompagner les élus dans la détermination d'une politique d'accueil des gens du voyage. A Laon une communauté importante est regroupée chemin d'Aulnois et rue Basselet. Ceci représente environ 100 parcelles de terrains privés sur lesquelles sont édifiées des habitations en dur et stationne une partie de l'année un nombre considérable de caravanes et véhicules.

Notre EPCI loue actuellement 4 terrains familiaux rue Basselet à titre précaire. Mais, depuis 2022, ce sont plus de 30 demandes de location et de cession de terrains familiaux qui ont été enregistrées. Il s'agit de demandes visant soit à permettre une implantation de familles issues d'autres territoires, soit de familles qui sont regroupées chemin d'Aulnois, sur les terrains des parents, eux même gens du voyage. Il s'agit d'une démarche de sédentarisation qui rejoint les objectifs en la matière définis par le schéma départemental d'accueil des gens du Voyage.
Ensuite le service rencontre les groupes de gens du voyage qui s'implantent parfois sans droit ni titre sur des terrains propriétés privées de notre EPCI. Dans ce cadre, 4 contentieux ont été engagés en 2023 pour provoquer le départ des contrevenants issus d'autres territoires. Aucunes des procédures de saisine de la justice, via avocat et huissier, n'ont nécessité l'intervention du juge.

Les grands passages étaient programmés du 04 au 11 juin 2023 (environ 60 caravanes), puis du 16 au 20 aout 2023. Avec la ville de Laon, notre EPCI a fait face à la venue non autorisée d'environ 150 caravanes sur l'aérodrome de Laon, durant une semaine en aout 2023.

Dans le cadre du projet du projet d'étude de la création d'une aire d'accueil de grands passages sur le territoire communautaire : Notre EPCI a contractualisé le 04 octobre 2023 avec l'ADREE pour engager dès novembre 2023 une étude-expertise environnementale. Elle concerne les terrains inscrit au PLU de Laon en secteur NV susceptibles de recevoir l'équipement « Aire d'accueil des grands passages », propriétés de la ville de Laon, partie de l'ancien champ de manœuvres.
Cette étude s'achèvera en novembre 2024.

URBANISME

Le service accompagne les communes dans l'élaboration ou la modification de leurs documents d'urbanisme : carte communale, Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin de veiller au respect des orientations et objectifs définis dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en 2019.

En tant que service instructeur des demandes d'autorisations d'urbanisme, il veille également à la rédaction de certaines pièces des PLU (document définissant les règles en matière de droit des sols) notamment le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) afin de permettre leur bonne compréhension et application par les pétitionnaires.

De plus, en tant que personne publique associée, l'avis de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon (CAPL) est aussi sollicité sur les projets de PLU et carte communale, au stade arrêt de projet, que ce soit pour les communes membres de la CAPL mais également des communes limitrophes de notre territoire.

En 2023, la CAPL a participé à une réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) dans le cadre de l'élaboration du PLU d'Etouvelles, actuellement sans document d'urbanisme et à une autre réunion des PPA dans le cadre de la révision du PLU de Clacy-et-Thierret.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) **BILAN**

La CAPL dispose d'un SCoT arrêté le 29 mars 2018 et approuvé le 7 mars 2019. Son périmètre et les divers documents du SCoT ne comprennent pas Suzy de la commune nouvelle Cessières-Suzy intégrée à la Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2019, à cette date l'élaboration du SCoT étant trop avancée.

Conformément à l'article L.143-28 du Code de l'Urbanisme, le SCoT en vigueur doit faire l'objet d'une analyse des résultats de son application, six ans au plus tard après son approbation, donc avant le 6 mars 2025. Le bilan permettra de comparer les objectifs et les réalisations, de comprendre les écarts et de trouver les corrections à apporter au SCoT approuvé. Il a pour finalité de conduire les élus à soit maintenir le SCoT en vigueur, soit le modifier ou soit le réviser.

Au-delà de la date du 06 mars 2025, et sans un bilan SCoT approuvé, le SCoT deviendra caduc et les communes membres de la CAPL seront soumises au principe d'urbanisation limitée.

Ainsi, en 2023 des recherches documentaires ont été menées afin de rédiger le Cahier des Clause Techniques Particulières (CCTP) du bilan du SCoT. Et plusieurs collectivités ayant entrepris l'élaboration du Bilan de leur SCoT ont été contactées pour récolter des informations sur notamment le coût moyen de cette étude, son délai de réalisation, les concertations réglementaires prévues, etc.

Cette démarche a été engagée dans l'objectif de définir la procédure à mettre en place pour la sélection d'un bureau d'étude ou d'un groupement de bureau d'étude pour la réalisation du bilan du SCoT de la CAPL.

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Sur l'année 2023, la CAPL a affiné sa méthodologie d'état des lieux de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) de ses communes membres dotées d'un document d'urbanisme sur la période 2011-2021. Elle a choisi d'utiliser : des photographies aériennes et images satellites, les photographies google street view et comparer les plans cadastraux et les plans de la BD topo de l'IGN, et de prendre en compte les fichiers fonciers disponibles sur Next'ADS, les dossiers d'autorisation d'urbanisme et les données du référentiel de l'occupation des sols (OCS 2D) produites par Géo2France, service de la région Hauts-de-France.

L'analyse des modifications intervenues entre 2011 et 2021 a été poursuivie en 2023.

INSTRUCTION
DES AUTORISATIONS D'URBANISME

LE PRINCIPE DE L'ADMINISTRATION DU DROIT DES SOLS

La loi ALUR du 24 mars 2014 a modifié un certain nombre de dispositions quant à l'instruction des actes d'urbanisme. Ainsi, elle a transformé les seuils de mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. A compter du 1er juillet 2015, les communes compétentes pour la délivrance des actes en matière de droit des sols appartenant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de plus de 10 000 habitants n'ont plus eu la possibilité d'avoir recours à cette mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION

Pour pallier à ce désengagement de l'Etat, lors des Conseils Communautaires des 19 février et 26 mars 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a respectivement approuvé son schéma de mutualisation 2015 – 2020 venant créer entre autres un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme et approuver les modalités de facturation de ce service.

Celui-ci a ainsi compensé le retrait de l'Etat au 1er juillet 2015 pour les communes ayant ou ayant eu un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au 1er janvier 2017 pour celles ayant une carte communale.

Les communes concernées sont les suivantes en 2021 :

- 15 communes ayant un PLU : Athies-sous-Laon ; Aulnois-sous-Laon ; Bruyères-et-Montbérault ; Chambry ; Chamouille ; Chivy-les-Etouvelles ; Clacy-et-Thierret ; Crépy ; Eppes ; Laon ; Mons-en-laonnois ; Monthenault ; Presles-et-Thierny ; Vivaise ; Vorges.
- 6 communes ayant une carte communale : Cerny-en-Laonnois ; Laniscourt ; Laval-en-Laonnois ; Martigny-Courpierre ; Molinchart ; Veslud.
- 1 Commune ayant un PLU annulé donc soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU) : Festieux.

Il s'agit donc de 22 communes concernées pour l'année 2023.

Ces 22 communes ont décidé de confier, par convention, l'instruction des autorisations d'urbanisme au service commun d'instruction créé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

Après dépôt des dossiers en mairie, celle-ci les transmet à la Communauté d'Agglomération pour instruction. L'instruction se concrétise par la vérification de la conformité des demandes par rapport aux règles d'urbanisme définies dans les PLU ou RNU puis l'élaboration d'un projet d'arrêté soumis au maire. Celui-ci ensuite le délivre, c'est-à-dire le signe donc le valide, et le transmet au pétitionnaire.

Le service est également ouvert au public pour tout renseignement sur les projets d'urbanisme.

MOYENS HUMAINS

Avec le principe de mutualisation des services, le service d'instruction de la ville de Laon a été transféré à la Communauté d'Agglomération. Les 2 agents instructeurs sont devenus des agents de l'agglomération. Deux autres agents assurent également partiellement cette mission. Et une responsable de service manage l'équipe.

MOYENS TECHNIQUES

Le service est doté d'un logiciel d'instruction en version « Internet » permettant aux pétitionnaires le souhaitant de déposer leur dossier en ligne de façon dématérialisée.

Chaque commune y a ainsi accès pour les agents qu'elle a désignés, en saisie ou en consultation. Il contient une base de données des dossiers créés depuis 2007. Il permet de saisir les dossiers. Il permet de visualiser le plan cadastral numérisé de chaque commune avec les couches correspondant aux plans de zonage, aux servitudes, aux périmètres des plans de prévention des risques, …, et il donne accès aux données sur les propriétaires et propriétés permettant ainsi entre autres d'éditer les matrices cadastrales.

INSTRUCTION
DES AUTORISATIONS D'URBANISME



La commune de Laon représente à elle seule **721** dossiers.

MUTUALISATION

Ce sujet prioritaire est un enjeu primordial pour notre territoire.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit un ensemble d'outils permettant aux collectivités et à leurs groupements de mettre en commun leurs moyens (du personnel, patrimoniaux, des moyens techniques ou financiers) et de coordonner leur action en vue de l'élaboration de leurs projets.
L'intérêt de cette mutualisation et ses enjeux sont d'améliorer le niveau de service rendu à la population sans engendrer de surcoût et donc répondre aux contraintes financières en engendrant des économies dans certains cas.

CONSEIL D'ARCHITECTURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT (CAUE)

Afin de faire bénéficier ses communes de l'accompagnement du Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) de l'Aisne, la Communauté d'Agglomération, a adhéré en 2021 à cet organisme en leur nom. Ainsi, la cotisation payée par la CAPL s'avère moins élevée que le cumul des cotisations payées jusqu'alors individuellement par chaque commune. Elles n'ont plus à leur charge cette dépense depuis 2021. L'adhésion a été reconduite en 2023.

Dans ce cadre, la CAPL au nom de ses communes membres lui a confié la mission d'élaboration d'un guide sur l'instruction des déclarations préalables (DP). Son objectif étant d'aider les particuliers dans l'élaboration de leur dossier.

Ce document a pour but de faciliter la compréhension du formulaire de demande d'autorisation d'urbanisme, les différentes pièces, leur contenu, d'expliquer comment présenter au mieux le projet et d'éclairer le pétitionnaire sur les différents temps de l'instruction d'un dossier.

En 2023, plusieurs réunions techniques se sont tenues avec le CAUE de l'Aisne, les agents du service urbanisme de la communauté d'Agglomération du Pays de Laon et les agents de la commune de Laon ainsi que les élus de la ville de Laon pour déterminer le contenu du guide.

ACCOMPAGNEMENT INFORMATIQUE

Face à la demande des maires d'être conseillés, accompagnés sur l'informatique et le numérique, le GIE Convergence, prestataire informatique de la Communauté d'Agglomération, a proposé dans un 1er temps de faire un audit des équipements et de recenser les attentes des communes.
L'objectif était de rattacher les communes à la convention liant la Communauté d'Agglomération au GIE. Ainsi, par cette adhésion au GIE, elles pourraient bénéficier de son management, de ses audits, de conseils, de la gestion des systèmes informatiques et réseau, de son accompagnement dans le choix et la mise en œuvre de progiciels métiers, dans la conception d'applications spécifiques.
En 2023, le directeur du GIE a poursuivis les rencontres engagées en 2022. Il a rencontré 3 communes en plus des 20 communes rencontrées en 2022. Il reste à déterminer combien parmi elles souhaitent bénéficier des prestations du GIE.

DÉFIBRILATEURS & PLATEFORME DE MUTUALISATION

La démarche d'équiper les bâtiments communaux d'un défibrillateur engagée en 2022, s'est concrétisée par l'installation du dernier appareil dans la commune de Cerny-lès-Bucy sur les 26 prévus.

Une démarche similaire d'achat groupé initiée en 2022 pour de l'enrobé, du sel et des paillettes de déneigement, s'est concrétisée en 2023 par l'inscription d'une enveloppe financière de 30.000 euros lors du vote du Budget Primitif.

De plus, la CAPL a réfléchi à la création et à la mise à disposition pour ses communes membres d'une plateforme qui permettra de faire des commandes groupées et le prêt de matériel. Cette initiative a été présentée aux secrétaires de mairie le 7 juin 2023. Un cahier des charges a été rédigé et le développement de la plateforme a débuté en 2023 en collaboration avec le GIE.

DÉVELOPPEMENT LOCAL
ETUDE PROJET DE TERRITOIRE

La démarche d'élaboration d'un Projet de Territoire accompagnée de l'élaboration d'un Pacte Financier et Fiscal enclenchée en 2021 s'est concrétisée en 2023 par le lancement d'une consultation, le recrutement de 2 bureaux d'études et le démarrage de l'étude. Le marché a été attribué au groupement constitué des bureaux d'études STRATEAL pour l'étude Projet de Territoire et CALIA CONSEIL pour l'étude Pacte Financier et Fiscal en juin 2023 et la réunion de lancement s'est tenue le 04 juillet 2023.

Le second semestre de 2023 a été consacré à la phase diagnostic de l'étude Projet de Territoire. Son objectif est d'esquisser la perception du territoire par les citoyens qu'ils soient élus, agents, associations…. Et d'identifier les problématiques et les atouts du territoire dans les différents secteurs d'activités : habitat, transport et mobilité, culture, santé, environnement, etc.

Plusieurs réunions ont donc eu lieu dont une pour la restitution partielle des analyses lors de la Conférence des Maires le 04 décembre 2023.

ADHÉSION À **L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-FRANCE**

Dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville », une convention cadre « Action Cœur de Ville » a été signée le 28 septembre 2018 entre la CAPL, l'Etat, la commune de Laon et les partenaires financiers du programme.

Un arrêté préfectoral signé le 5 juillet 2019 a ensuite homologué la convention « Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) » de la ville de Laon.

Cette démarche, basée sur un diagnostic et des orientations stratégiques, vise à mettre en œuvre des projets urbains, économiques et sociaux de revitalisation des territoires concernés et de leurs centralités, afin d'en améliorer l'attractivité, lutter contre l'habitat indigne, la vacance des logements ou locaux commerciaux et favoriser la valorisation du patrimoine bâti et la reconversion ou la réhabilitation des friches urbaines.

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (art 112, art L 321-2 II du code de l'urbanisme) est venue conforter cette stratégie territoriale volontariste et de salubrité publique, en permettant aux établissements publics fonciers de l'Etat, par un décret non soumis à l'avis préalable du Conseil d'Etat, d'étendre plus facilement leurs périmètres d'intervention aux territoires ayant signé une convention ORT.

C'est dans ce contexte que, en qualité de signataire de ce document, la CAPL a souhaité s'adjoindre les services de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France (EPF), établissement de l'Etat compétent en matière de recyclage foncier en Hauts-de-France (acquisition, portage foncier, gestion, travaux de mise en sécurité, travaux de démolition, valorisation environnementale de sites en attente de projet, cession…).
Pour ce faire, par délibération du 05 octobre 2023, le Conseil Communautaire a donné son accord à l'extension du périmètre complet de l'EPF sur le territoire de la CAPL.

ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire. Ce dernier doit être compatible avec les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) ou à défaut du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), il doit prendre en compte le SCoT, les objectifs du SRADDET et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Son objectif est double : améliorer la qualité de l'air pour répondre aux enjeux de santé publique et contribuer à la lutte contre le changement climatique. Son élaboration permettra à la CAPL de traiter les incidences potentielles du PCAET sur l'environnement, en particulier au travers de l'évaluation environnementale.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a fait évoluer le périmètre d'application des PCAET en rendant obligatoire leur mise en œuvre pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) ayant plus de 20 000 habitants. Ayant plus de 20 000 habitants, la Communauté d'Agglomération est concernée par cette évolution réglementaire.

En 2023, afin de pouvoir faire élaborer le PCAET par un bureau d'études compétent, un dossier de consultation des entreprises a été constitué et un appel d'offres lancé mi-décembre 2023 avec dépôt des offres fixé au 29 janvier 2024.

ETUDE PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Suite à la publication de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi « MATRAS », instaurant la mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) pour les EPCI à fiscalité propre contenant au moins une commune soumise à Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a engagé différentes démarches pour atteindre les objectifs fixés par la réglementation.

Ainsi, après avoir adhéré au Cerema acté par délibération en Conseil Communautaire du 15 décembre 2022, la CAPL l'a ensuite missionné en 2023 pour la réalisation d'un diagnostic préalable à son PICS.

L'accompagnement du Cerema porte sur 2 points.
Le premier consiste à réaliser un audit de l'organisation, des procédures, et des outils déjà mis en place sur la gestion de crise et à réaliser une mise en situation professionnelle à l'occasion d'un atelier afin d'établir un projet de plan d'actions à intégrer au CCTP du futur dossier de consultation des entreprises.
Le second est d'aider la CAPL dans l'analyse des offres pour retenir un bureau d'études qui sera chargé de l'élaboration du PICS.

La démarche a démarré par une Conférence des Maires qui s'est tenue le 28 septembre 2023 réunissant les maires des communes membres de la CAPL. La réunion avait pour objectif de leur présenter les missions du Cerema.

FONDS DE CONCOURS

Par délibération du 13 mars 2013, le Conseil Communautaire a entériné la mise en place d'un fonds de concours aux communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, sur une durée de 6 ans sur la période de mandat 2014 – 2020.
Au vu de son intérêt pour le développement du Pays de Laon, de ses bénéfices et de son succès, par délibération n° 42 du 13 février 2020, le Conseil Communautaire a décidé de reconduire un fonds de concours au bénéfice des communes de la CAPL sur le mandat 2020 – 2026 selon les modalités définies ci-dessous qui ont été légèrement modifiées par la délibération en Conseil Communautaire du 05 octobre 2023 afin d'augmenter le nombre de dossiers pouvant être déposé.

BÉNÉFICIAIRES	Les communes membres de la CAPL
OBJET DU FONDS DE CONCOURS :	• participer au financement d'investissements communaux menés sous maîtrise d'ouvrage communale (travaux divers, acquisitions de matériels…). • Le fonds ne financera donc pas les dépenses de fonctionnement.
MONTANT MAXIMUM ALLOUÉ PAR COMMUNE SUR LA DURÉE DE 6 ANS :	• 79 000 € pour : Athies sous Laon, Aulnois sous Laon, Bruyères et Montbérault, Chambry, Chamouille, Crépy, Festieux, Laon, Mons en Laonnois. • 43 000 € pour toutes les autres communes.
PLAFOND :	50 % maximum du coût HT de l'opération d'investissement retenue. Le montant du fonds ne peut excéder la part autofinancée par le bénéficiaire.
PARTICIPATION MINIMALE DU MAÎTRE D'OUVRAGE :	20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet.
PIÈCES À FOURNIR :	• délibération de la commune présentant la demande et adoptant son plan de financement, • devis et / ou factures, note d'opportunité si le devis / la facture ne détaille pas les travaux / achats envisagés, • un plan localisant le projet.
NOMBRES MAXIMUM DE DOSSIER À DÉPOSER SUR LES 6 ANS :	30 dossiers.
MODALITÉS DE PAIEMENT :	en une seule fois à la fin de l'opération sur présentation des factures.
DÉLAI DE VALIDITÉ :	36 mois.
RÉTRO-ACTIVITÉ DE PRISE EN COMPTE DES FACTURES AVEC COMME DATE DE DÉMARRAGE DE LEUR PRISE EN COMPTE :	15 juillet 2020.

Pour chaque dossier, l'attribution du fonds de concours fera l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire ainsi que d'une décision du Conseil Municipal de la commune concernée. Ainsi, après la mise en place du nouveau Conseil Communautaire au 15 juillet 2020, des subventions fonds de concours ont à nouveau été attribuées aux communes membres de la CAPL.

En 2023, les opérations relevant de ce dispositif, actées par le Conseil communautaire ont été les suivantes :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 MARS 2023

- Fonds de concours de 8 500 € à la commune d'ATHIES-SOUS-LAON pour l'opération : « acquisition du matériel de cuisine pour la salle des fêtes ».
- Fonds de concours de 410 € à la commune de CERNY-LES-BUCY pour l'opération : « acquisition d'un tracteur ».
- Fonds de concours de 723 € à la commune d'ORGEVAL pour l'opération : « remplacement de canalisation entre le lavoir et la réserve incendie ».

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2023

- Modification du montant et du taux du fonds de concours octroyé à la commune d'AULNOIS-SOUS-LAON pour l'opération : « travaux d'aménagement de la rue de LONGUEDEAU », le montant octroyé s'élève à 25 082,79 au lieu de 25 996,50.
- Fonds de concours de 6 206,40 € à la commune d'AULNOIS-SOUS-LAON pour l'opération : « création d'un espace ludique sportif ».
- Fonds de concours de 2 025 € à la commune de BIEVRES pour l'opération : « réalisation d'une fresque dans la salle Pognard de la mairie ».

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2023

- Annulation de l'octroi d'un fond de concours de 30 468,78 € pour l'installation d'un système de vidéo protection à CLACY-ET-THIERRET.
- Fonds de concours de 2 511,55 € à la commune d'AULNOIS-SOUS-LAON pour l'opération : « Travaux de remplacement des projecteurs existants par des projecteurs à LED au stade ».
- Fonds de concours de 50 000 € à la commune de BRUYERES-et-MONTBERAULT, pour l'opération « Travaux de réfection de la rue des Tisserands ».
- Fonds de concours de 16 279,16 € à la commune de CERNY-les-BUCY pour l'opération « Aménagement de la mairie ».
- Fonds de concours de 7 495,83 € à la commune de CLACY-et-THIERRET pour l'opération « Achat d'un véhicule communal ».
- Fonds de concours de 15 354 € à la commune d' EPPES pour l'opération « Travaux d'extension du cimetière communal ».
- Fonds de concours de 2 445,55 € à la commune de FESTIEUX pour l'opération « Achats et travaux liés à la mutualisation des équipements télécom et internet ».
- Fonds de concours de 1 128,60 € à la commune de FESTIEUX pour l'opération « Implantation d'un poteau incendie ».
- Fonds de concours de 1 862,50 € à la commune de FESTIEUX pour l'opération « Rénovation de la ventilation du foyer rural ».
- Fonds de concours de 3 637,00 € à la commune de MONTCHALONS pour l'opération «Travaux d'aménagement de trottoirs Grande rue ».

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2023

- Annulation de l'octroi de 2 fonds de concours de 6 562,27 € d'une part et de 2 629,92 € d'autre part pour des travaux de sécurité au carrefour formé par la Grande Rue et la rue de Besny à CERNY-les-BUCY.
- Fonds de concours de 2 685 € à la commune de BIEVRES pour l'opération « Travaux de transformation de bandes enherbées en enrobés rue de Festieux ».
- Fonds de concours de 1 900 € à la commune de BIEVRES, pour l'opération « travaux d'installation de plots leds au passage piétons ».
- Fonds de concours de 200 € à la commune de BIEVRES pour l'opération « changement de l'éclairage pour mettre des leds à la salle Pognard ».
- Fonds de concours de 6 351,75 € à la commune de BIEVRES pour l'opération « Travaux d'isolation de la mairie ».
- Fonds de concours de 800 € à la commune de BIEVRES pour l'opération « Travaux de création d'un massif floral devant le cimetière ».
- Fonds de concours de 1 923,75 € à la commune de CERNY-en-LAONNOIS pour l'opération « Travaux d'aménagement des entrées de maisons en enrobé sur la départementale D18CD Chemin des Dames ».
- Fonds de concours de 3 260 € à la commune de CHERET pour l'opération « Travaux de mise en conformité de l'installation électrique du logement communal sis 3 rue Principale ».
- Fonds de concours de 635 € à la commune de CHERET pour l'opération « Achat d'un ordinateur portable pour la mairie ».
- Fonds de concours de 1 321,51 € à la commune de CLACY-et-THIERRET pour l'opération « Mise en place d'un nouveau point incendie sis au 9 rue de Mons ».



Crépy, travaux de réfection du pont lavoir © CAPL



Festieux, correction acoustique en salle motricité © CAPL



Molinchart, création de réseau d'eaux pluviales - rues Saint Martin et du Mortier © CAPL



Crépy, travaux de réfection du pont lavoir © CAPL



Monthenault,, travaux route de Chaumont © CAPL



Molinchart, création de réseau d'eaux pluviales - rues Saint Martin et du Mortier © CAPL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2023

- Fonds de concours de 36 460,33 € à la commune de CREPY pour l'opération « Travaux d'aménagement de la rue de la République et de la rue du puits de l'Orme».
- Fonds de concours de 7 165,65 € à la commune de CREPY pour l'opération « Achat de matériel pour son service technique (broyeur de branches, désherbeur thermique, remorque) ».
- Fonds de concours de 3 272,95 € à la commune de FESTIEUX pour l'opération « Travaux de correction acoustique de la salle de motricité sise sente des Viviers ».
- Fonds de concours de 2 040,78 € à la commune de FESTIEUX pour l'opération « Travaux de remplacement des luminaires du foyer rural sis 61 Grande Rue ».
- Fonds de concours de 17 761,60 € à la commune de MONTHENAULT pour l'opération « Travaux de voirie route de Chaumont ».
- Fonds de concours de 2 188,50 € à la commune de MONTHENAULT pour l'opération « Travaux de voirie rue des Carrières ».
- Fonds de concours de 697,97 € à la commune de PARFONDRU pour l'opération « Acquisition d'un tracteur tondeuse ».
- Fonds de concours de 2 388,63 € à la commune de VESLUD pour l'opération « Travaux dans deux logements communaux sis au 2 rue du Presbytère (isolation et électricité) ».
- Fonds de concours de 2 317,35 € à la commune de VESLUD pour l'opération « Travaux pour réduire la consommation énergétique dans la salle des fêtes sise rue des Quatre Rues ».

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2023

- Fonds de concours de 1 043,87 € à la commune de CERNY-en-LAONNOIS pour l'opération « Achat d'une désherbeuse ».
- Fonds de concours de 6 246,50 € à la commune de CERNY-en-LAONNOIS pour l'opération « Réalisation d'une fresque sur la façade de l'ancien château sis 7 Grande Rue ».
- Fonds de concours de 1 699,12 € à la commune de CERNY-les-BUCY pour l'opération « Remplacement de logiciels et du matériel informatique pour le secrétariat de la mairie».
- Fonds de concours de 6 608,00 € à la commune de CREPY pour l'opération « Réfection du pont du lavoir ».
- Fonds de concours de 10 500,64 € à la commune de FESTIEUX pour l'opération « Implantation de panneaux photovoltaïques sur la salle de motricité (de l'école) sise 21 ter Grande rue ».
- Fonds de concours de 2 103,12 € à la commune de FESTIEUX pour l'opération « Implantation de volets occultants à l'école communale (classes élémentaires) sise au 9 rue de la Croix aux arbres ».
- Fonds de concours de 1 402,50 € à la commune de FESTIEUX pour l'opération « Achat d'un tableau numérique pour la classe de maternelle de l'école communale sise au 9 rue de la Croix aux Arbres ».
- Fonds de concours de 79 000 € à la commune de LAON pour l'opération « Réfection de l'étanchéité et le remplacement du traitement de l'air à double flux de la Maison des Arts et Loisirs ».
- Fonds de concours de 757,50 € à la commune de LIERVAL pour l'opération « Remplacement de l'ordinateur de la mairie ».
- Fonds de concours de 585,00 € à la commune de MARTIGNY-COURPIERRE pour l'opération « Changement d'un poste informatique avec l'intégration de windows 11 et achat d'une imprimante ».
- Fonds de concours de 17 164,45 € à la commune de MARTIGNY-COURPIERRE pour l'opération « travaux de voirie rue du Cellier phase 2 (enduit, borduration, assainissement des eaux pluviales) ».

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNA

04

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES





ES
AGÈRES



- COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
- LA COLLECTE DES DÉCHETS TOUS SERVICES
- LES DÉCHETTERIES

COLLECTE ET TRAITEMENT **DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Le Syndicat Intercommunal de Récolte et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) du Laonnois, créé en 1980, est un établissement public sous la forme d'un syndicat mixte fermé. Il intervient sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon (CAPL), de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux (CCPC), de la Communauté de Communes du Chemin des Dames (CCCD) et de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde (CCCP). En 2023, il desservait **150 communes** pour **87 327 habitants** sur une superficie de 1363 Km².

EVÈNEMENTS MARQUANTS 2023

De manière générale, le SIRTOM du Laonnois a vu ses performances s'améliorer en 2023 sur son territoire d'intervention. Dans la CAPL, la production d'ordures ménagères (OMR) a diminué de 500 tonnes par rapport à 2022.

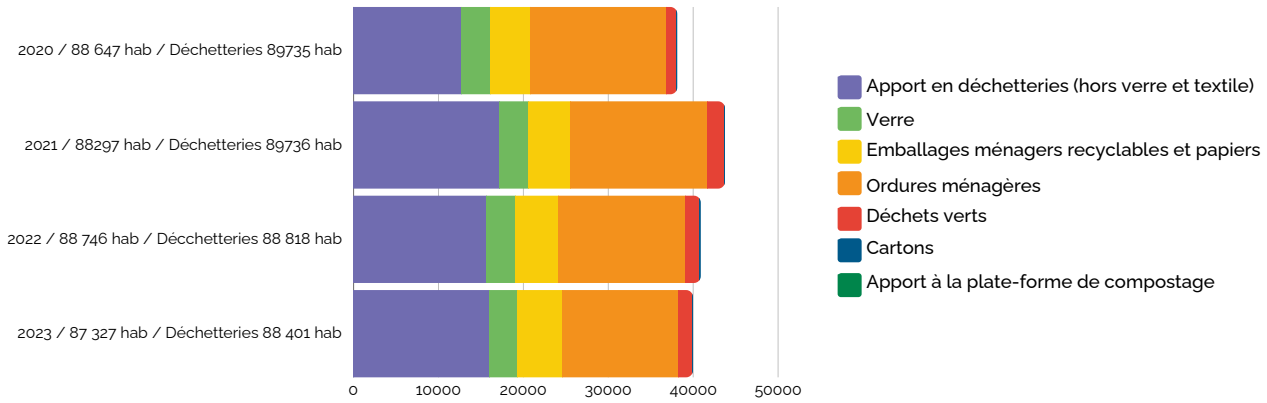
Le SIRTOM a également optimisé les différentes collectes dans l'optique de maîtriser ses coûts de fonctionnement et de la réduction des déchets et a décidé d'expérimenter, pendant un an, une diminution de la fréquence de ramassage des ordures ménagères et en parallèle de collecter les déchets verts une semaine sur trois.

Le SIRTOM du Laonnois a poursuivi son action de déploiement des composteurs individuels et partagés. Ainsi, environ 60% des foyers du territoire en sont équipés.

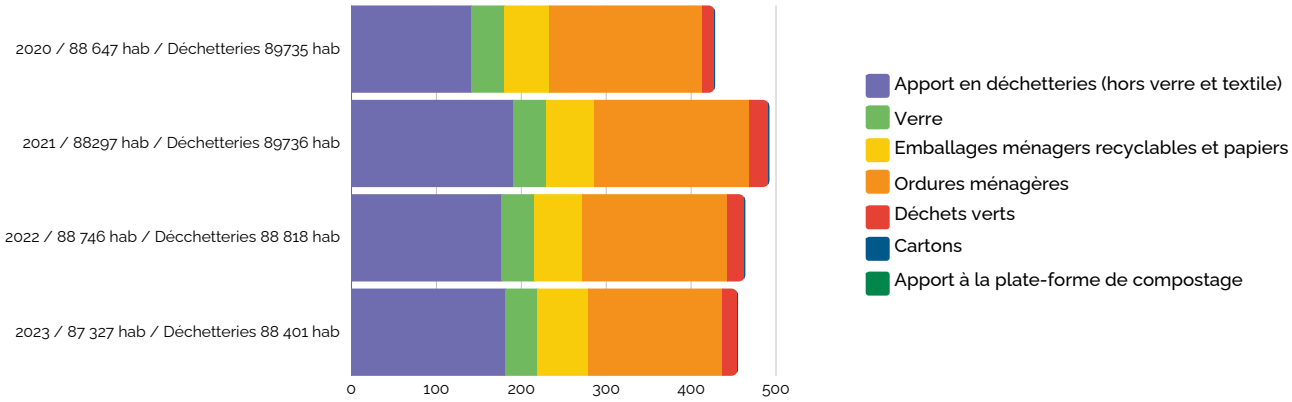
Le SIRTOM a poursuivi la livraison de bacs en 2023. 5648 bacs ont été livrés en 2023 contre 2 279 en 2022 auxquels s'ajoutent 35 réparations effectuées à domicile contre 14 en 2022.

LA COLLECTE DES DÉCHETS **TOUS SERVICES**

ÉVOLUTION DE FLUX ENTRANT EN TONNES



ÉVOLUTION DES FLUX ENTRANTS EN KG/AN/HAB



RÉPARTITION DES DÉCHETS DE LA CAPL EN PORTE À PORTE, EN TONNES

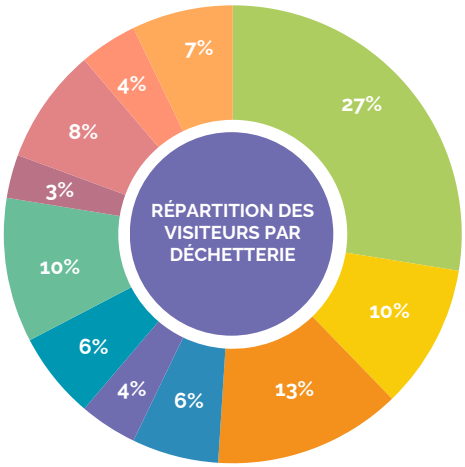
OMR	MONOFLUX	DÉCHETS VERTS
7 358.02 t	**2 557.88 t**	**1 009.81t**

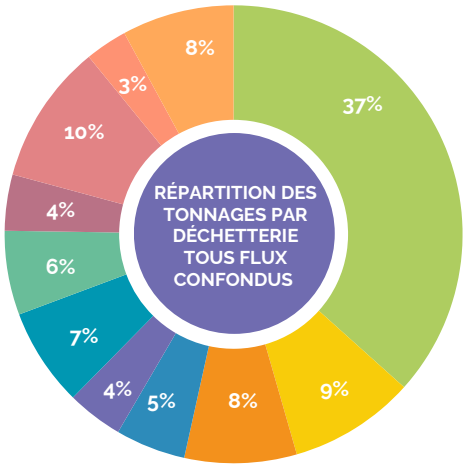
LES DÉCHETTERIES

TONNAGES ET NIVEAU DE FRÉQUENTION

DÉCHETTERIES	TONNES APPORTÉES	NOMBRE DE VISITES	KG / VISITEURS
Aulnois sous Laon	892.40	16 685	56
Bourg et Comin	553.53	5 609	105
Coucy le Château	1 619.84	14 463	112
Crépy	590.33	7 513	67
Festieux	1 192.25	12 791	95
Laon	5 910.65	46 815	129
Lizy	1 390.71	17 816	82
Guignicourt	1 316.26	23 001	57
Liesse	784.85	10 780	79
Pontavert	637.63	6 709	89
Sissonne	982.82	10 947	104
TOTAL 2023	16 224.03	173 129	94

LES DÉCHETTERIES





Laon
Lizy
Guignicourt
Aulnois-sous-Laon
Pontavert
Sissonne
Liesse Notre Dame
Bourg et Comin
Coucy le Château
Crépy
Festieux

LA COLLECTE DES PROFESSIONNELS

Le SIRTOM du Laonnois collecte gratuitement les professionnels de son territoire si leur production n'excède pas 1100L par semaine avec 680L maximum d'OMR. La collecte s'effectue selon les mêmes modalités que les usagers du secteur.

Pour les professionnels produisant plus de 1100 L de déchets par semaine, le SIRTOM propose une prestation de service. Les tarifs sont révisés annuellement.

> 19 conventions payantes ont été exécutées pour une recette totale de **57 642.03 euros** contre 27 conventions pour 63 925,07 euros en 2022.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

> Dotation gratuite de composteurs individuels ou collectifs et lombricomposteurs

1212 composteurs
supplémentaires et
3 lombricomposteurs
ont été livrés

Le SIRTOM dote gratuitement ses usagers d'un composteur en bois ou en plastique à raison d'un par foyer. Pour les habitats collectifs, le SIRTOM propose la mise en place de composteurs partagés voire la dotation d'un lombricomposteur.
A ce jour, 17 073 composteurs sont en place actuellement et 85 foyers disposent d'un lombricomposteur.

> Prêt et subvention pour l'acquisition de couches lavables

2 familles
ont testé les couches lavables

Concernant la prestation de prêt de changes lavables gratuit et d'aide financière à l'acquisition des couches lavables, en 2023, deux familles ont testé les couches lavables et une aide financière a été octroyée.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

> Réemploi en déchetterie

554 vélos,
environ 52 tondeuses,
4 motoculteurs,
1 débroussailleuse,
1 souffleur, 1 taille haie
ont été réemployés
11,4 tonnes de jouets
ont été collectés

Les 11 déchetteries du SIRTOM sont équipées d'un local réemploi permettant de stocker provisoirement des objets destinés à des partenaires.

- les Restaurants du Cœur : 15 ramassages en 2023.
- Convention pour la réparation et le réemploi des vélos avec Pharmacycle à Laon.
- Convention pour le réemploi des tondeuses et tout le matériel de jardinage (thermique ou électrique) avec Lycée Gustave EIFFEL de Reims.
- Suite au partenariat avec le chantier d'insertion RECYCL'JOUETS de Guise mis en place en mars 2022, le bilan 2023 est de 11,4 tonnes de jouets collectées contre 6,2 tonnes en 2022.

> Réemploi des Textiles, Linge de maison et Chaussures

106 bornes
en 2023

Le Relais et Ecotextile ont mis en place un réseau de Points d'Apport Volontaire (PAV) sur le territoire du SIRTOM du Laonnois dans le cadre de sa convention avec l'éco-organisme Refashion, ex Eco-TLC.

> Service de broyages de branche en déchetterie et pour les communes

le service de broyage a fonctionné 96 heures
et a permis d'éviter 23 bennes de déchets verts non tassées.

Mis en place sur 4 déchetteries, le service de broyage permet de réduire la quantité de déchets verts à traiter. Le broyat produit est mis à disposition des usagers.
En 2023, le service de broyage a fonctionné 96 heures. Il a permis d'éviter 23 bennes de déchets verts non tassés. (2022 : 204 heures et 48 bennes évitées).







Quai déchetterie - Camion - Compostage à Clacy

© CAPL

LE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMEN

05

LE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT





NT

- GESTION DES EAUX
- TRAVAUX ET ÉTUDES

Dans le cadre de la loi NOTRe et conformément à l'article L. 5216-5 du CGCT, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon exerce depuis le 1er janvier 2020 les compétences eau potable, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales.

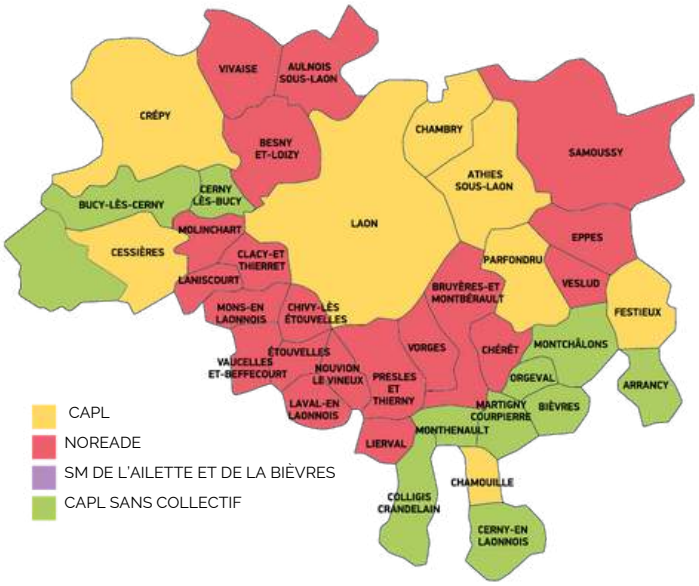
Suivant l'historique de la gestion communale, ces nouvelles compétences ont pu être déléguées à des syndicats existants.

La synthèse des gestions de services eau potable et assainissement collectif est représentée dans les cartes ci-dessous :

LES RELATIONS ENTRE SERVICES D'EAU AU 1ER JANVIER 2020



LES SERVICES D'ASSAINISSEMENT AU 1ER JANVIER 2020



Pour les communes dont ces compétences sont gérées directement par la Communauté d'Agglomération, il existe différents modes de gestion :

	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Athies	—	CAPL
Bièvres	DSP – Saur	—
Cessières Suzy	—	CAPL
Chambry	DSP - Suez	CAPL
Chamouille	CAPL	CAPL
Crépy	—	DSP – Saur
Festieux	DSP – Saur	CAPL
Laon	DSP - Suez	DSP - Suez
Martigny Courpierre	CAPL	—
Montchâlons	DSP – Saur	—
Orgeval	CAPL	—
Parfondru	DSP – Saur	CAPL

*DSP – Délégation de Service Public

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

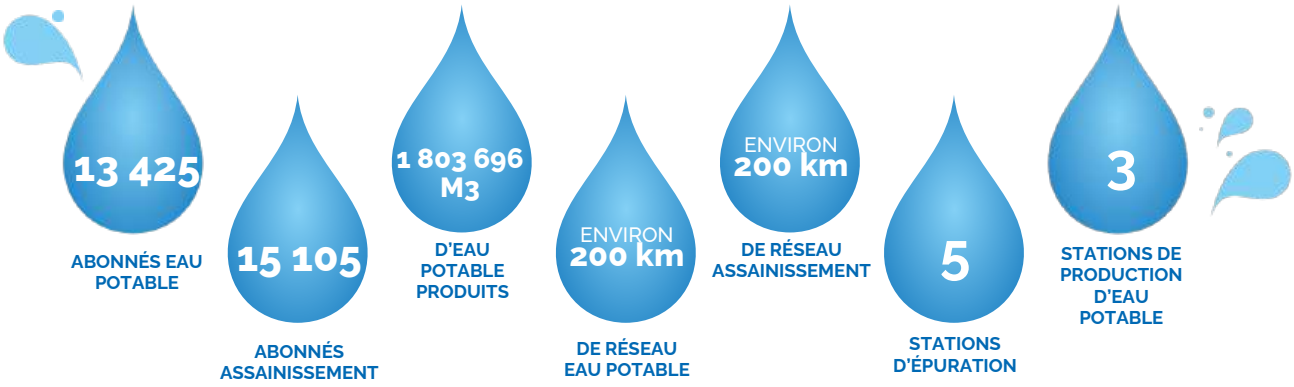


© CAPL

Dossiers instruits en 2023 :

- 17 dossiers de conception
- 28 contrôles de réalisation
- 47 contrôles dans le cadre d'une vente
- 52 contrôles de bon fonctionnement/entretien et 2 diagnostics de l'existant

QUELQUES CHIFFRES



En 2023, plusieurs opérations de travaux ont été réalisées :

- Début de la réhabilitation de la station d'épuration de Laon avec création d'une unité de méthanisation des boues : terrassements et génie civil
- Remplacement collecteur assainissement zone Voltaire (Laon)
- Réparations de collecteurs assainissement rue du ruisseau boulanger, impasse Destrez et rue du Beffroi (Crépy)
- Poursuite des réparations du réseau assainissement rue de la République (Laon)
- Réparation de canalisation d'eaux pluviales rue de la Croix aux arbres (Festieux)

La Communauté d'Agglomération intervient également pour des changements de compteurs, entretien de postes, curages et réparations de réseaux sur le territoire dont elle a la gestion en fonction des besoins.



Station d'épuration de Laon - STEP
© CAPL



Réparation de collecteurs d'assainissement - Crépy © CAPL



Station d'épuration de Laon - STEP
© CAPL

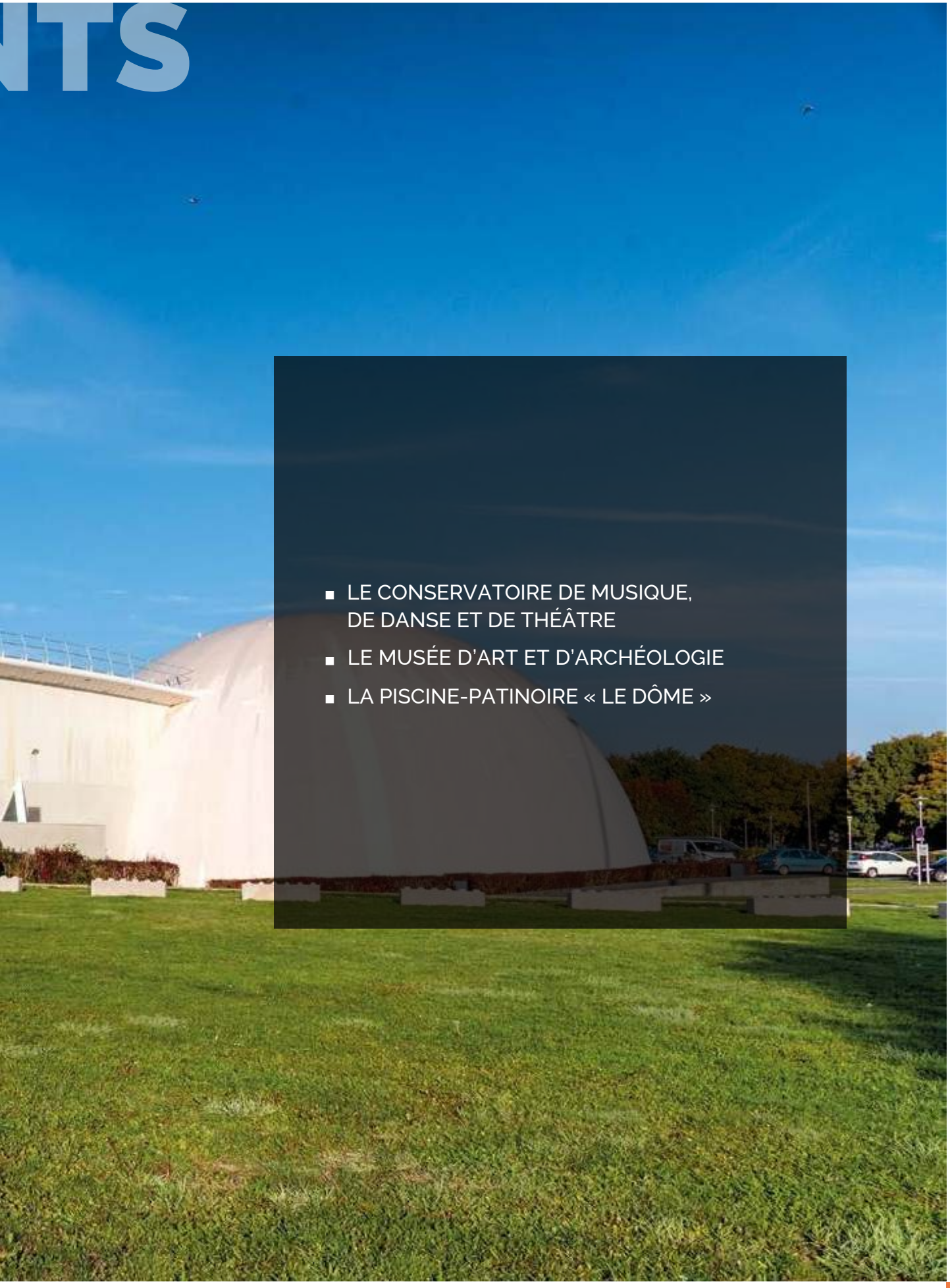
LES EQUIPEMEN CULTURELS ET SPORTIFS

06

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS



NTS



- LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET DE THÉÂTRE
- LE MUSÉE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE
- LA PISCINE-PATINOIRE « LE DÔME »

LE CONSERVATOIRE **DE MUSIQUE, DE DANSE ET DE THÉÂTRE**

Le conservatoire à rayonnement intercommunal du Pays de Laon est un établissement d'enseignement artistique classé par l'État. Conçu pour garantir les meilleures conditions d'enseignement musical, chorégraphique et théâtral, il accueille 744 élèves jeunes et adultes. Les 35 enseignants et les 7 agents de l'équipe administrative et technique coordonnent leur action dans la mise en œuvre du projet d'établissement 2021-2026.

744 ÉLÈVES

35 ENSEIGNANTS

7 AGENTS

En 2023, **662 élèves** habitaient sur le territoire de la collectivité, alors que **81 élèves** étaient domiciliés hors de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

Les différentes disciplines enseignées au conservatoire sont regroupées de manière cohérente au sein de 7 départements pédagogiques :

ARTS DE LA
SCÈNE
284 élèves
Danse classique, Danse contemporaine, Théatre

DÉPARTEMENT
CORDES
128 élèves
Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse

DÉPARTEMENT
VOIX ET FORMATION MUSICALE
377 élèves
Chant, Chant Choral, Formation Musicale, Accompagnement Piano

DÉPARTEMENT
POLYPHONIQUES
120 élèves
Guitare, Harpe, Orgue, Piano, Clavecin

DÉPARTEMENT
VENTS & PERCUSSIONS
160 élèves
Flûte à bec, Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Basson, Saxophone, Trompette, Cor, Trombone, Tuba, Percussions

PRATIQUE
COLLECTIVES
583 élèves
Orchestres, musique de chambre, ateliers et ensembles

DÉPARTEMENT
MUSIQUES ACTUELLES
58 élèves
Guitare électrique, guitare basse, batterie, piano jazz, percussions afro-cubaines, culture jazz

En partenariat avec l'éducation nationale, le conservatoire propose **4 dispositifs** de Classes à Horaires Aménagés à l'école élémentaire et au collège, pour permettre aux élèves de s'épanouir dans une pratique musicale ou théâtrale.

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS
MUSIQUE
ÉLÉMENTAIRE
80 élèves

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS
MUSIQUE
COLLÈGE
97 élèves

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS
THÉATRE
ÉLÉMENTAIRE
17 élèves

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS
THÉATRE
COLLÈGE
57 élèves

Les **pratiques collectives instrumentales et vocales** occupent une place prépondérante dans le projet d'établissement. Les ateliers, ensembles et orchestres du conservatoire constituent le cœur de la pratique artistique amateure. L'établissement entretient des liens étroits avec le tissu associatif du territoire, par le biais de conventionnements.

ORCHESTRES

ORCHESTRES À CORDES

Junior, Élémentaire, Supérieur

ORCHESTRES À VENT

Junior, Élémentaire, Supérieur

ATELIERS

Atelier Chant
Chœur d'hommes
Atelier Piano à 4 mains et 2 Pianos
Musique de chambre
Musique ancienne
Musiques actuelles
Improvisation Jazz
Batucada, Djembés
Atelier chorégraphique
Chœur de femmes
Chœur mixte

ENSEMBLES

Ensemble Vocal du Conservatoire
Ensemble de Violoncelles
Ensemble de Violoncelles baroques
Ensemble de Flûtes à bec
Ensemble de Flûtes traversières
Ensemble de Hautbois
Ensemble de Clarinettes
Ensemble de Bassons
Ensemble de Saxophones
Ensemble de Harpes
Ensemble de trombones-tubas

PRATIQUES COLLECTIVES

256
élèves

EN ENSEIGNEMENT VOCAL

327
élèves

EN ENSEIGNEMENT INSTRUMENTAL


© CAPL

La diversité des esthétiques est un axe fort de l'enseignement artistique au conservatoire. Durant l'année 2022, l'enseignement des musiques actuelles s'est structuré autour d'une offre pédagogique élargie :

- GUITARE ÉLECTRIQUE
- PIANO JAZZ
- GUITARE BASSE
- PERCUSSIONS AFRO-CUBAINES
- BATTERIE
- COURS DE CULTURE JAZZ

49 **élèves fréquentent désormais ce département jazz et musiques actuelles amplifiées.**

Le conservatoire est une structure d'enseignement mais également un lieu de diffusion artistique.

86 **prestations publiques ont été organisées durant l'année dans l'enceinte de l'établissement ou hors les murs, regroupant plus de 9 000 personnes.**

Soutenue par la DRAC des Hauts-de-France, la saison culturelle du conservatoire du Pays de Laon est l'occasion d'inviter des artistes pour enrichir et diversifier le contenu des projets pédagogiques portés par les enseignants.

Le conservatoire a collaboré avec l'ensemble Opus 333, le Roeland Hendrikx Ensemble, le Festival de musique de Laon, les organistes Samuel Liègeons et Emmanuel Arakélian, le trio du pianiste Paul Lay, le Festival Jazz'titudes, les scènes partagées avec la venue du violoniste Pierre Foucheneret, l'ensemble l'Union des Timbres, l'ensemble Kinorama, le clarinettiste Sylvain Kassap, le trio du pianiste Baptiste Trotignon, les violonistes Noémie Leborgne et Olivier Leclerc, pour favoriser les échanges, développer les pratiques collectives et diversifier les esthétiques dans une optique d'ouverture au plus grand nombre.

Lors de cette année 2023, la musique, la danse et le théâtre ont rayonné dans et en dehors des murs du conservatoire. Les journées du patrimoine et la nuit des musées ont été l'occasion de collaborer avec d'autres services de la collectivité sur notre territoire, sans négliger la diffusion au cœur de la ruralité avec 5 concerts en Pays de Laon.

L'équipe du conservatoire s'est mobilisée cette année encore pour croiser les publics dans un souci d'accessibilité.



On peut citer les portes et oreilles ouvertes qui ont permis d'accueillir 700 élèves des écoles élémentaires du territoire.

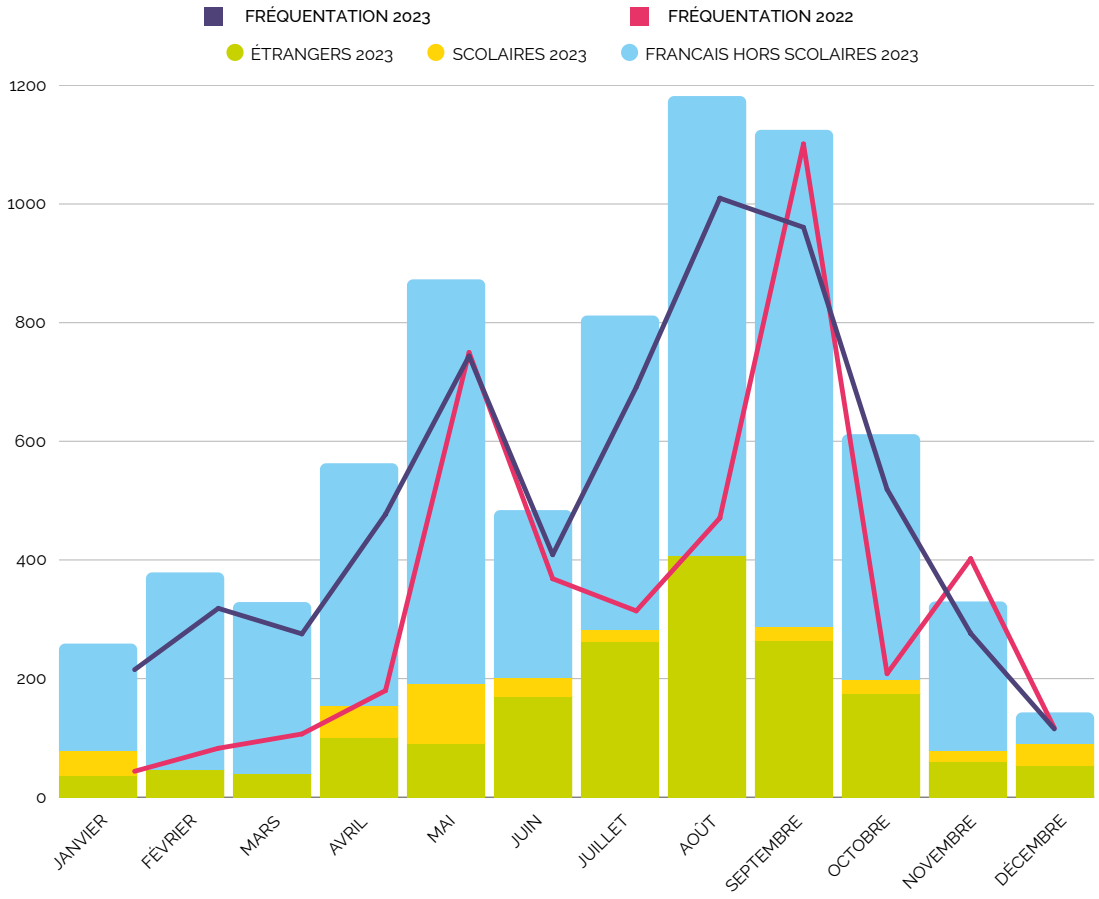
Les concerts organisés à la résidence Basselet pour les personnes âgées à mobilité réduite ont été également très appréciés du public.

La rencontre des classes orchestre du Pays de Laon et du Pays de la Serre a aussi contribué au rayonnement de l'établissement à destination d'un nouveau public.

LE MUSÉE

LA FRÉQUENTATION

Le musée a accueilli **7 091 visiteurs** en 2023, soit une augmentation de 44% par rapport à 2022. La gratuité instaurée à partir du 1er janvier 2023 explique largement cette fréquentation, en particulier de janvier à avril et en juillet et août.





Répartition annuelle des visiteurs par provenance

MANIFESTATIONS NATIONALES



© CAPL

Le musée a accueilli
327 visiteurs
lors de la
Nuit européenne des Musées,
le samedi 13 mai 2023.

A l'occasion de la Nuit européenne des musées, le public a pu découvrir un mapping vidéo projeté sur la façade de l'établissement présentant des objets du musée en lien avec l'exposition « L'art voyageur, objets d'ici et d'ailleurs ».



© CAPL

Dans la soirée, les comédiens de la classe adulte de théâtre du Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre du Pays de Laon ont proposé au sein du musée des saynètes de la pièce *Musée haut, musée bas* de Jean-Michel Ribes.

Les **Journées européennes du patrimoine** se sont tenues les 17 et 18 septembre 2023. **557 visiteurs** ont profité des animations proposées au musée et **75** ont pu (re)découvrir la mosaïque d'Orphée.
L'exposition « ombres & Lumières » a débuté à cette occasion.
En parcourant les salles du musée, les visiteurs ont pu profiter de petits contes en lien avec les collections grâce à l'intervention des membres de l'association Conte et raconte.
La cour du musée a accueilli plusieurs séances du spectacle « Le Petit Poucet » par Scopitone & Cie lors des Journées européennes du patrimoine.

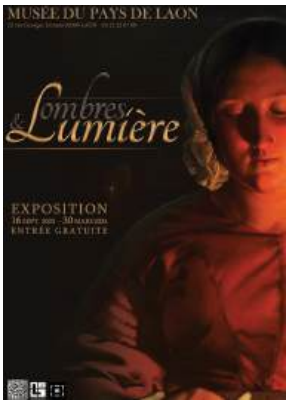
EXPOSITIONS TEMPORAIRES

Présentée depuis septembre 2022, l'exposition « *L'art voyageur, objets d'ici et d'ailleurs* » a été prolongée jusqu'au mois d'août 2023.
Elle raconte la petite histoire d'œuvres du musée qui ont voyagé à travers le temps et les continents et met en lumière également quelques voyageurs dont certains Laonnois.





Suite à l'achat de plusieurs œuvres et objets de Fernand Pinal par la Ville de Laon, le musée, en partenariat avec le service culturel de la Ville de Laon, a présenté du 1er mars au 3 juin 2023 à la Bibliothèque municipale Suzanne Martinet l'exposition « *Fernand Pinal, un artiste laonnois* ».
Les collections du musée exposées ont été largement complétées par de nombreux prêts publics et privés. Aussi, près de deux cents peintures, estampes, dessins et objets personnels ont illustré, la vie de l'artiste, son fort attachement pour le laonnois et ses techniques de travail, en particulier celle de la gravure.



L'exposition « *ombres & Lumières* » a été présentée à partir du 16 septembre 2023 et des Journées du patrimoine.
Présentant des œuvres du musée, dont un certain nombre ont été restaurées pour l'occasion, elle met en évidence l'importance dans l'art de l'éclairage, des jeux d'ombre et de lumière, leurs significations et les émotions que provoquent ces contrastes

PRÊTS D'OEUVRES ET D'OBJETS ARCHÉOLOGIQUES

Service archéologique du Département de l'Aisne – *Exposition Corps à corps*
Prêt de quinze objets datant de l'époque mérovingienne (plaque-boucle, bijoux, armes, tissu fossilisé, vase et peigne).

Lugdunum - Musée et théâtres romains, Lyon – *Exposition Spectaculaire ! Le divertissement chez les Romains*
Prêt d'un char miniature en bronze de l'époque gallo-romaine.

Musée-Parc archéologique Arkéos, Douai – *Exposition Les dessous du verre : les artisans verriers de l'Age du Fer à nos jours*
Prêt d'un petit vitrail autour de 1400.

CEDARC ASBL – Musée du Malgré-Tout, Treignes (Belgique) – *Exposition Fortissimi sunt Belgae*
Prêt de 8 objets gaulois (fibules, amphores, monnaies, clé et figurine)





TRAVAIL SCIENTIFIQUE SUR LES COLLECTIONS

Le travail des chercheurs et étudiants ont permis de compléter les connaissances sur les collections du musée, voici quelques exemples.

Jean-Paul Descoeudres, archéologue et professeur émérite de l'Université de Genève a identifié et étudié quelques vases du musée dans le cadre de son étude et future publication sur la céramique archaïque trouvée à Erétrie.

Quelques vases romains en bronze sont en cours d'analyse au laboratoire du C2RMF (Centre de recherche et de restauration des Musées de France) dans le cadre la thèse de Delphine Nicolas intitulée *L'art de vivre en Gaule du Nord, le cas des vases en métal à l'époque romaine*.

Les résultats permettront de connaître la composition chimique et les techniques précises de fabrication de ces objets.

DU NOUVEAU DANS LES COLLECTIONS

L'étude des collections et la mise à jour de la base de données des collections se sont poursuivis. Près de 230 objets ont été traités **dans le cadre du récolement**.

De plus, **quelques dons ont enrichi les collections** du musée :

- Deux estampes de Claude Duflos fils ont ainsi complété la belle collection de gravures déjà conservée au musée et réalisées par les membres de cette famille axonaise.
- Deux dons sont intervenus suite à l'exposition sur l'artiste Fernand Pinal, à savoir une photographie ancienne et un portrait de l'artiste réalisé par son ami Gustave Valérian.
- La fille de Madame Noëlle Meurat née Fiévez a donné au nom de sa mère quelques documents d'archives en lien avec l'abbé Bossus faisant suite à un précédent don.



RESTAURATIONS D'OEUVRES D'ART ET D'OBJETS ARCHÉOLOGIQUES



La dalle funéraire d'Adam Sarazin (1546), qui se trouvait depuis de nombreuses années en très mauvais état dans la chapelle des templiers a été restaurée. Cette intervention a également été motivée dans le cadre d'une future exposition sur le XVIe siècle.
Cette restauration a été effectuée avec le soutien de la Société des Amis de Laon et du Laonnois.

Dans le cadre d'un mémoire de fin d'étude, trois figurines gréco-romaines ont été restaurées.



ATELIERS PÉDAGOGIQUES

L'équipe du musée a accueilli durant l'année 2023 : 682 élèves lors de 32 ateliers pédagogiques. Les classes provinrent exclusivement de Laon et du département de l'Aisne. Les activités portaient essentiellement sur la découverte des collections du musée, des expositions temporaires et de la mosaïque d'Orphée.

Le niveau des classes est réparti de la façon suivante :

ÉCOLE PRIMAIRE	SECOND DEGRÉ COLLÈGE	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
488	**178**	**16**
ÉLÈVES	ÉLÈVES	ÉLÈVES

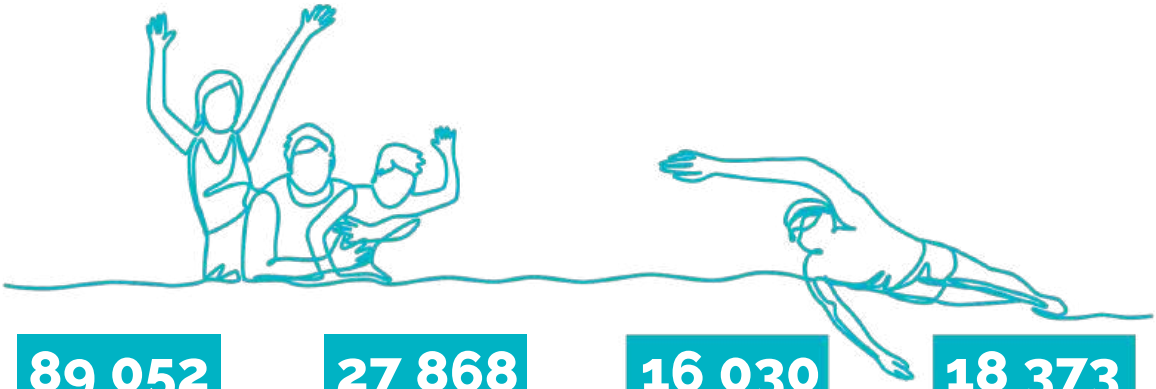
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

Nous remarquons depuis quelques années une augmentation de la fréquentation des classes de collège, attirées par nos collections archéologiques et, en particulier, les antiquités méditerranéennes.

En outre, **54 jeunes** ont été accueillis hors temps scolaire avec les centres ALSH de Laon.

LA PISCINE-PATINOIRE
LE DÔME

LA PISCINE



89 052
ENTRÉES PUBLIQUES
+1.96 %*

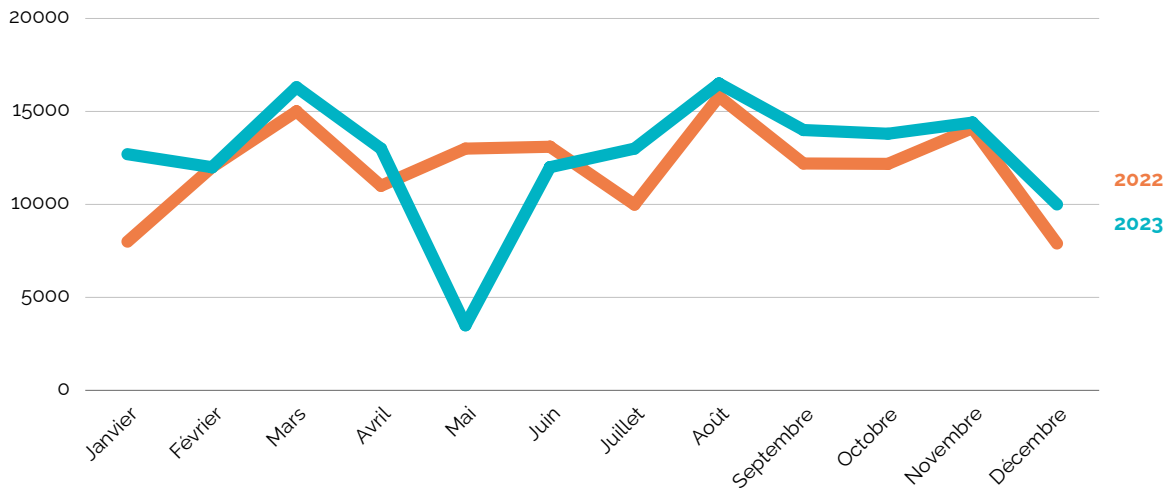
27 868
ENTRÉES SCOLAIRES
+8,31 %*

16 030
ENTRÉES CLUBS
+5,89 %*

18 373
ENTRÉES ACTIVITÉS
+5,02 %*

FRÉQUENTATION ANNUELLE > **151 323** ENTRÉES
SOIT **+3,86%***

LE DÉTAIL DES FRÉQUENTATIONS



Faits marquants :

- Démarrage de la nouvelle DSP au 1/01/2023 avec la société EQUALIA (candidat sortant).
- Fermeture de la patinoire du 1/01/2023 au 29/09/2023 (travaux puis fermeture estivale).
- Fermeture de la piscine du 8 mai au 9 juin (travaux sur la Centrale de Traitement de l'Air et vidange).

Rappel pour l'année 2022 :

- Pour la piscine, les scolaires avaient été impactés par un protocole COVID (2 classes au lieu de 3 au 1 semestre, et un arrêt total des scolaires du 10/01/2022 au 21/02/2022).

*évolution par rapport à l'année 2022

LES ACTIVITÉS AQUATIQUES

ACTIVITÉ PRÉ EXISTANTES PÉRIODE SCOLAIRE	NOMBRE DE SÉANCES HEBDO	DURÉE DE LA SÉANCE	DURÉE TOTALE HEBDO
Aquatonic	2	0h45	3h00
Aquaike	10	0h30	5h00
Aquapalmes	2	0h45	1h30
Auqatraining	2	0h45	1h30
Aquastretch	1	0h45	0h45
Aquadouce	2	0h45	1h30
Aquahiit	2	0h45	0h45
Aquaconfiance	1	0h45	0h45
Bébé nageur	2	0h45	1h30
Jardin d'Eveil (4-6 ans)	2	0h45	1h30
Apprentissage Enfant	6	0h45	4h30
Apprentissage Adulte	1	0h45	0h45
Cours Particuliers	*En fonction des disponibilités*	0h30	*En fonction des cours de la semaine*
Perfectionnement enfant	1	0h45	0h45
Perfectionnement adulte	1	0h45	0h45
Ecole de l'eau	1	0h45	0h45
Les Anniversaires	2	1h30	3h00
TOTAL	38	-	28h25

En 2023, ce sont plus de 28h25 heures réparties en 38 séances par semaine qui ont été dédiées à la pratique des activités aquatiques

LA FORMULE « ANNIVERSAIRE » Les goûters d'anniversaire organisés au Centre Aquatique sont toujours autant prisés ; **521 enfants** ont été accueillis (contre 497 en 2022) pour cette animation.

Les séances « Anniversaire » se déroulent en deux parties :



- 45 minutes d'animation dans le bassin ludique encadrées par un Maître-Nageur,
- 45 minutes de détente avec remise des cadeaux et partage du gâteau.

Deux séances au choix :

- Le mercredi de 14h00 à 15h30
- Le samedi de 14h00 à 15h30

LA PATINOIRE



18 594
ENTRÉES PUBLIQUES
- 45,34 %*

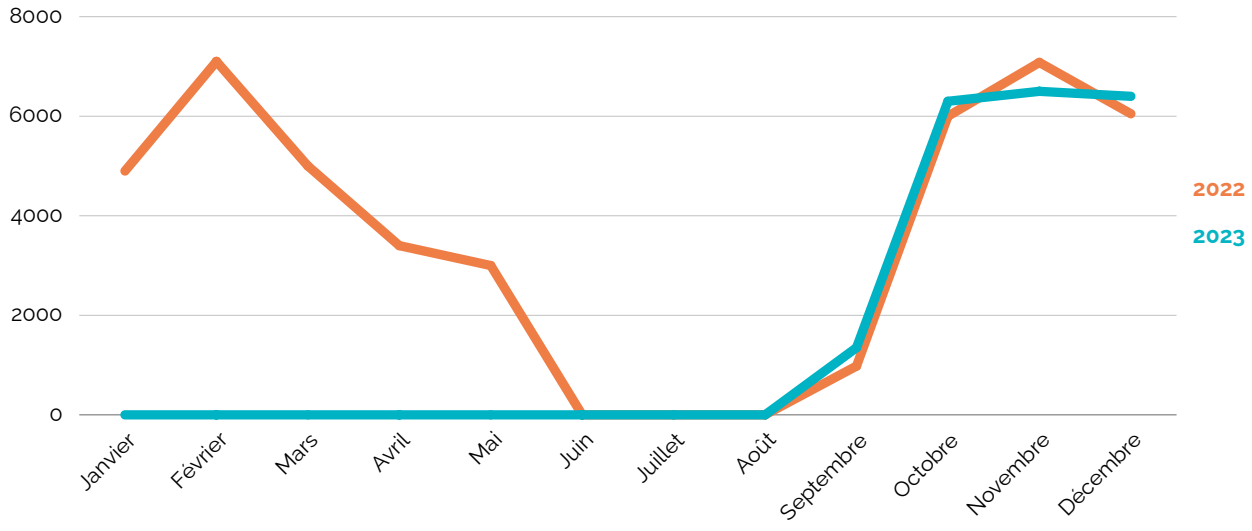
879
ENTRÉES SCOLAIRES
- 65,90 %*

146
ENTRÉES ASSOCIATIONS
- 83,45 %*

1 093
ENTRÉES PUBLIQUES
- 81,30 %*

FRÉQUENTATION ANNUELLE > **20 712** ENTRÉES
SOIT **- 52,19%***

LE DÉTAIL DES FRÉQUENTATIONS



Rappel pour 2023 :

- Le site a été entièrement fermé du 1er Janvier 2023 au 29 septembre 2023

*évolution par rapport à l'année 2022

L'ÉCOLE DE GLACE

Cette année l'Ecole de Glace a accueilli 107 patineurs.
Les séances sont toutes encadrées par une éducatrice, diplômée d'état (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialiste en patinage et danse sur glace), accompagnée d'initiateurs brevetés du BIFSG et d'autres issus directement de l'Ecole de Glace.
Chaque fin de saison, un gala est organisé afin de permettre de mettre en avant les progrès des enfants dans leur apprentissage, et de permettre aux parents de découvrir les évolutions acquises par leur enfant au cours de l'année

L'ACCUEIL DES CLUBS

Afin de pratiquer le Hockey sur glace sous forme de découverte et de loisir, l'association de Patinage Loisir Laonnois (APLL) accueille des jeunes et des adultes pour s'initier et pratiquer le hockey dans un cadre convivial.
Les entrainements ont lieu chaque lundi de 18h à 20h30 pour la pratique du hockey loisir à destination des « moustiques », des juniors et des adultes.
La patinoire est également mise à disposition pour l'accueil de matchs amicaux et les 24 Heures du Hockey avec des équipes interrégionales.
146 entrées club ont été enregistrés.

UNE MULTITUDE D'ANIMATIONS POUR TOUS

L'équipe L'équipe de la patinoire propose tous les mois des animations dont les soirées à thèmes, les soirées « Partenaires », les événements CE. Elle propose également le jardin des glaces pour les plus jeunes ainsi que des animations tel que la peinture sur glace.

LA FORMULE « ANNIVERSAIRE »

En effet, avec l'accueil cette année de près de **58 enfants sur 3 mois d'exploitation**, cette formule continue à être plébiscitée.



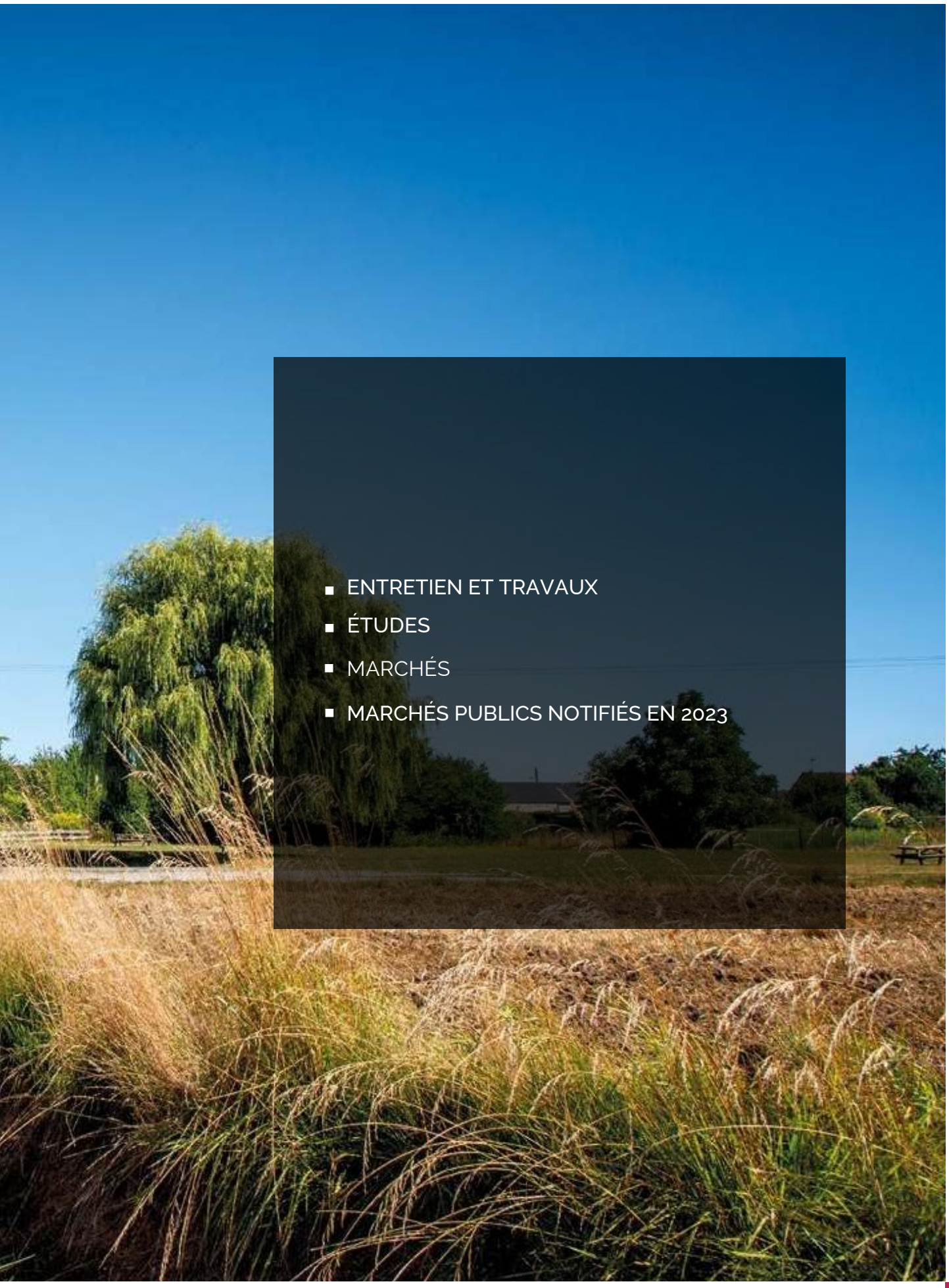
LES SERVICES TECHNIQUES

07

LES SERVICES TECHNIQUES







- ENTRETIEN ET TRAVAUX
- ÉTUDES
- MARCHÉS
- MARCHÉS PUBLICS NOTIFIÉS EN 2023

ENTRETIEN ET TRAVAUX

23003 - PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU CONSERVATOIRE - ETANCHEITÉ / MENUISERIE / FAUX PLAFOND / DÉSAMIANTAGE

Ce programme de travaux vient dans la continuité de ceux réalisés en 2022. En effet, une grande partie des menuiseries des façades sud et ouest ont été remplacées. Seules une dizaine de fenêtres du Rdc ne l'ont pas été pour cause d'amiante.

Marché :
n°2023T1/2023T
Montant du marché :
Désamiantage : 18 310€ HT
Menuiseries Extérieures : 37 918€ HT
Faux Plafond : 18 627€ HT
Etanchéité : 37 417€ HT
Gros Œuvre : 55 689€ HT
Entreprise notifiée :
Désamiantage : Tampigny
Menuiseries Extérieures : Trolard & Bernard
Faux Plafond : Armo
Etanchéité : Roquigny
Gros Œuvre : Léon NOEL

Le nouveau programme de travaux avait donc un double objectif :

- Continuer le remplacer des fenêtres du RDC non réalisées en 2022
- Refaire l'étanchéité et les corniches du bâtiment principal fortement dégradées (de nombreuses fuites étaient à déplorer et il y avait un risque important de chute de pierres, ce qui n'était pas acceptable pour la pérennité et la sécurité du site).

Un AO global a été lancé. Les travaux des Lot 4&5 ont été réalisés en 2023, ceux des lots 1,2 et 3 ont été notifiés aux entreprises en 2023 et programmés sur les vacances d'été 2024.

21008 - PISCINE PATINOIRE - ACQUISITION DE REVÊTEMENTS DE SOL AMOVIBLES POUR LES MANIFESTATIONS ORGANISÉES AU SEIN DU DÔME (CONCERTS, SPECTACLES, ETC…)

Montant de l'AO :
44 668€ HT
Entreprise notifiée :
IDS

Certains spectacles nécessitent la mise en oeuvre d'un revêtement de sol amovible (de type moquettes) afin de ne pas détériorer la surface de patinage.

21027 - CONSERVATOIRE LOCAL MUSIQUES ACTUELLES DÉMOLITION PRÉALABLE DU GARAGE

Montant de l'AO :
13 367.9 € HT
Entreprise notifiée :
ATHIES BÂTIMENT

La réalisation d'un bâtiment modulaire destiné à accueillir la salle de répétition "Musiques actuelles" vient en lieu et place du garage existant et nécessite sa démolition. Ces travaux ont été notifiés à l'entreprise Athies bâtiment en 2023 et ont été programmés au premier trimestre 2024.

© CAPL



23010 - OFFICE DU TOURSIME - REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE

Montant de l'AO :
65 490€ HT
Entreprise notifiée :
BSV ENERGIES

Dans le cadre des économies d'énergie et des obligations de la collectivité vis à vis du décret tertiaire, la chaudière obsolète de l'office du tourisme a été remplacée et une GTC (Gestion techniques centralisée) a été mise en oeuvre pour piloter les installations à distance (Programmes horaires journalier et hebdomadaire, températures de fonctionnement,...).

22018 ET 22020- PISCINE PATINOIRE - NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS EXTÉRIEURS

Montant de l'AO :
12 549 € HT
Entreprise notifiée :
EURL MARTIN

Dans la continuité des travaux de la zone bien être, réalisés en 2021, le site du Dôme a été équipé, en extérieur, d'un nouveau terrain de Volley extérieur, ainsi que de trois tables et deux bancs.

22022 - PISCINE PATINOIRE - RELAMPING 1ERE PHASE

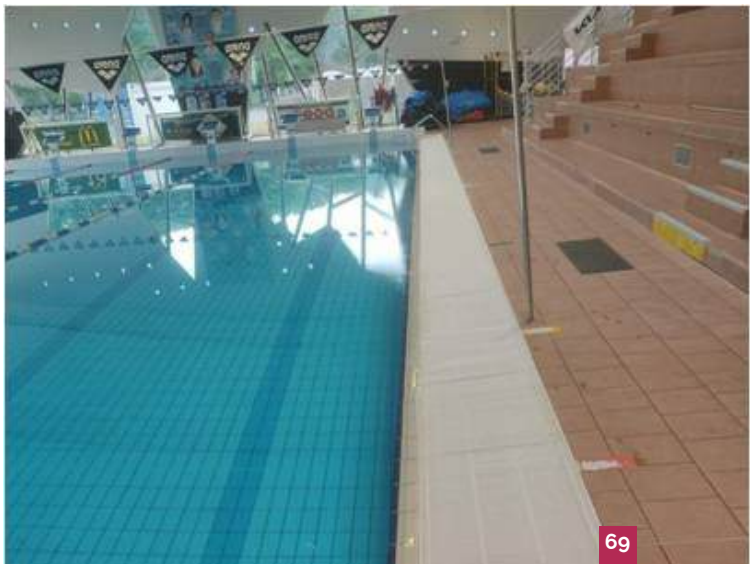
Montant de l'AO :
5 041 € HT
Entreprise notifiée :
Régie- Services techniques

Dans le cadre des économies d'énergies et des obligation de la collectivité vis à vis du décret tertiaire (OPERAT), l'éclairage des zones rdc, patinoire, a été substitué par des éclairages de type LED, basse consommation.
Une deuxième phase est planifiée en 2024. et concernera notamment, les zones gradins de la piscine, salle de réunion, parvis, local club natation)

21008 - PISCINE PATINOIRE - REMPLACEMENT DES MARGELLES 1ERE PHASE

Montant de l'AO :
27 019 € HT
Entreprise notifiée :
MARZIN PRO

Une augmentation de blessures d'enfant (coupures au doigt notamment) a été constatée ces dernières années.
Ces coupures étaient dûes à l'usure des margelles dont certaines présentaient des surfaces tranchantes à cause de chutes d'objets (bouteilles de plongée, barres et structures d'apprentissage, ...). Les travaux de remplacement de ces margelles ont été réalisés pour le grand bassin en 2023 (1ère phase). Des travaux similaires sont planifiés pour le petit bassin et les plots en 2024 (2ème phase).



© CAPL

ÉTUDES

21012 - PROJET DE RÉHABILITATION DU MUSÉE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE DE LAON

Montant de l'AO :
73 965 € HT
Entreprise notifiée :
COS B

MISSION DE PROGRAMMATION ARCHITECTURALE ET MUSÉOGRAPHIQUE

Les études ont objet l'implantation et la création de réserves au sein du musée d'art et d'archéologie , car les espaces existants n'offrent pas les conditions attendues à la bonne conservation des œuvres.

Une réflexion sera également engagée sur la façon de présenter les collections. En effet, la muséographie actuelle ne répond plus aux attentes des publics d'aujourd'hui. De ce fait, le musée se trouve déphasé et en retard par rapport à la dynamique culturelle et touristique de Laon.

Afin de répondre à ces nouvelles exigences, la Communauté d'Agglomération souhaite élaborer un nouveau projet pour l'établissement. Au-delà de la restauration du bâti existant, l'objectif de la collectivité est de renforcer l'attractivité de cet outil culturel, de le rendre plus performant dans ses différentes missions et de l'inscrire ainsi au cœur des préoccupations de développement touristique pour le Laonnois.

- Tranche ferme : Phase 1 - Étude de faisabilité pré-opérationnel ;
- Tranche optionnelle 1 : Phase 2 - Étude opérationnelle permettant d'établir les programmes : Élaboration d'un programme architectural et technique détaillé et d'un cahier des charges muséographique.
- Tranche optionnelle 2 : Phase 3 - Assistance pour la consultation des maîtrises d'œuvre.

MARCHÉS

STATION GNV 2023T4 - CRÉATION D'UNE STATION

Études préliminaire pour la réalisation de la station GNV

Marché :
n°2023T4
Lot n°1 :
EUROVIA - 114 579.20 € HT
Lot n°2 :
TOKHEIM - 652 961.00 € HT

- Raccordement électrique ENEDIS :Afin de raccorder notre future station GNV en électricité nous avons fait une demande d'extension de réseaux à ENEDIS qui à coûté 3 031,20 € HT
- Raccordement gaz GrDF : Afin de raccorder notre future station GNV en gaz nous avons fait une demande d'extension de réseaux à GrDF qui a coûté 1 278,37 € HT
- Étude de sol : Coût de l'opération : 5 020 € HT
- Étude du risque foudre : Coût de l'opération : 990 € HT
- Fouille d'investigation des réseaux : Coût de l'opération : 2 548,80 € HT
- Contrôleur technique et SPS : Coût de l'opération : 13 060 € HT
- Architecte pour le permis de construire : Coût de l'opération : 2 100 € HT

En 2022, la CAPL avait engagé un mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une station de Gaz Naturel Vert, afin de ravitailler nos bus urbains et de répondre au mieux aux besoins du service TUL. Cette station doit être installée sur le site de dépôt de bus TUL au 114 Av Pierre Mendes France 02000 Laon.
La société MO-BE-LEAD a été notifiée pour un montant de 37 850,00 € HT. La déclaration d'Installation Classée Pour l'Environnement (ICPE) a été déposée en mars 2023 et le permis de construire a été déposé en avril. Ce dernier a été accordé en août 2023.
La consultation pour les travaux a été publiée en juillet et les marchés de travaux ont été attribués en fin d'année.
Il est prévu de démarrer les travaux en avril 2024 pour une mise en service en novembre 2024.

MARCHÉS PUBLICS NOTIFIÉS EN 2023

2022S9 - Mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'interconnexion eau potable entre le SAEP du Chemin des Dames et Parfondru.

Attribution : AREA SARL - 21 260.00€ HT (tranche ferme) + 840,00€ HT (tranche optionnelle) – notifié le 20/01/2023

2022S11 - Mission de maîtrise d'œuvre portant sur la remise en état ou le remplacement des ouvrages de gestion des eaux pluviales Z.A.C du Champ du Roy.

Attribution : AREA SARL - 23 840.00€ HT (tranche ferme) + 1 680,00 (tranche optionnelle) – notifié le 11/04/2023

2022S8 - Assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'élaboration du projet de territoire et du pacte financier et fiscal de solidarité.

Attribution au groupement STRATEAL/CALIA - 87 700€ HT - notifié le 10/07/2023

2022T6 - Remplacement du groupe de froid et rétrofit des centrales d'air de la piscine-patinoire « Le Dôme » à Laon.

Attribution : CLAUGER - 1 048 566.70€ HT tranche ferme) + 236 946.99€ HT (tranche optionnelle 1) + 108 359.53€ HT (tranche optionnelle 2) - notifié le 12/01/2023

2022S10 - Elaboration du schéma directeur d'assainissement collectif d'Athies-sous-Laon.

Attribution : AMODIAG ENVIRONNEMENT - 99 102.80€ HT - notifié le 06/03/2023

2023T1 - Programme de rénovation du Conservatoire de musique, de danse et de théâtre de Laon.

Attribution lot 4 : Étanchéité - ROQUIGNY - 37 417.25€ HT – notifié le 09/06/2023
Attribution lot 5 : Gros-œuvre - LEON NOEL - 50 683.00€ HT (tranche ferme) + 5 006.10€ HT (tranche optionnelle) - notifié le 12/06/2023

2023S2 - Surveillance du parking de la piscine-patinoire « le Dôme » à Laon.

Attribution : ASCI – 2 500 heures maximum de surveillance par période de 12 mois reconductible deux fois - notifié le 20/07/2023

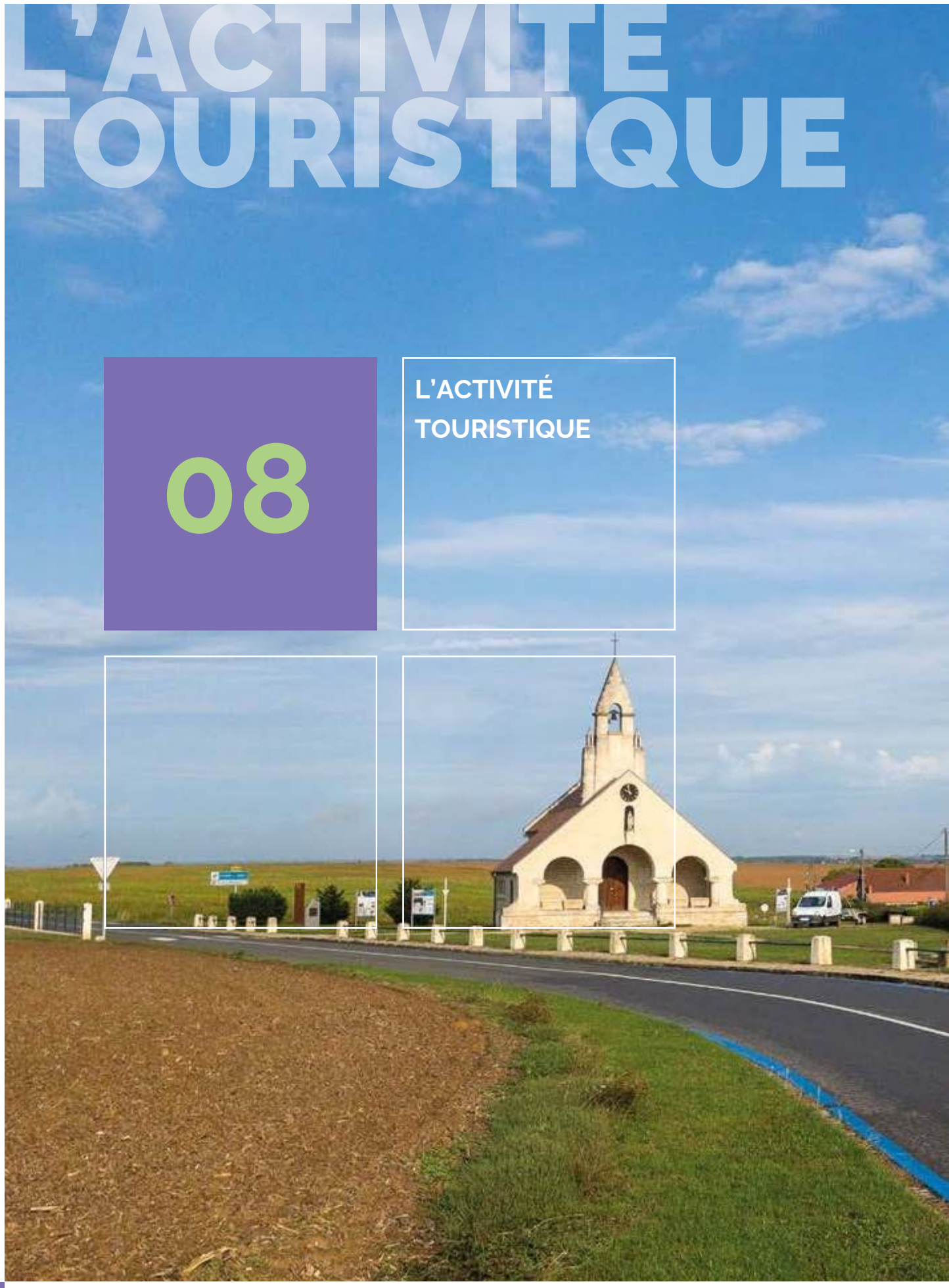
2023T5 - Programme de rénovation du Conservatoire de musique, de danse et de théâtre de Laon.

Attribution lot 1 : Désamiantage - TAMPIGNY – 18 310.00€ HT – notifié le 29/11/2023
Attribution lot 2 : Menuiseries extérieures – TROLARD ET BERNARD – 37 918.00€ HT - notifié le 07/12/2023

L'ACTIVITE TOURISTIQUE

08

L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE





- L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE
- TAXE DE SÉJOUR & HÉBERGEMENT TOURISTIQUE
- CRÉATIONS OFFICE DE TOURISME POUR LA BOUTIQUE
- ANIMATION ET PROMOTION TOURISTIQUE
- VISITES GUIDÉES (POUR INDIVIDUELS)

L'ACTIVITÉ **TOURISTIQUE**



106 218
VISITEURS ACCUEILLIS À L'OFFICE DE TOURISME

6 565
PERSONNES EN GROUPES

FRÉQUENTATION INDIVIDUELLE

29 %
CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE

TOP 3

- BELGIQUE 8,86%
- PAYS-BAS 6,32 %
- GRANDE-BRETAGNE 5,23 %

71 %
CLIENTÈLE FRANÇAISE

TOP 3

- HAUTS-DE-FRANCE 41,96 %
- RÉGION PARISIENNE 10,02 %
- GRAND EST 7,68 %

ACCUEIL VIRTUEL VIA LE SITE
WWW.TOURISME-LAON.COM
27 178*
VISITEURS UNIQUES

*attention : pas de données pour le mois de septembre 2023, suite à la bascule sur un nouveau logiciel de mesure de statistiques

269 747 €
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

TAXE DE **SÉJOUR** HÉBERGEMENT **TOURISTIQUE**

656 000
NUITÉES
EFFECTUÉES SUR LA DESTINATION DURANT L'ANNÉE

680 000€
MONTANT PERÇU DE LA TAXE DE SÉJOUR

8
À LAON

CRÉATION D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES
RECONNUS SUR LA DESTINATION
(AVEC DÉPÔT DU FORMULAIRE CERFA DANS LEURS MAIRIES RESPECTIVES)

CRÉATIONS OFFICE DE TOURISME **POUR LA BOUTIQUE**

Parmi les plus de **297 références** dans sa boutique, certaines sont des créations commandées à des agences afin de promouvoir le patrimoine local.

7 créations en 2023
ont ainsi été portées
(principalement en faisant appel à l'agence ICD Collections)

- **1 AFFICHE** LEAVE & LIVE
- **1 BOUGIE** POUDRE DE LICORNE
- **1 CARTE** POSTALE ICD
- **1 MAGNET** ICD
- **1 DÉCAPSULEUR** ICD
- **1 PORTE-CLÉS** ICD
- **1 OUVRAGE** LES HAUTS-DE-FRANCE



ANIMATION ET PROMOTION **TOURISTIQUE**

- Mise à jour quotidienne du site web par le biais d'une part de la base de données régionale Tourinsoft et du logiciel online, Aloa, pour la gestion de la caisse, de la e-boutique et de la réservation de nos visites guidées, et d'autre part avec le back-office WordPress
- Mise en ligne de notre site web (V4.1) revu et corrigé (26/09/23)
- Présence sur les médias sociaux (au 28/12/23) : Facebook : 6 705 followers // Instagram : 1 818 followers // X (ex-Twitter) : 1 036 abonnés // Tiktok : 2 871 abonnés //
- Lancement d'une série de publications sur les réseaux sociaux (Facebook + Instagram) autour de figures laonnoises célèbres (08/05 > 28/08/23)
- Newsletter: envoi d'une newsletter hebdomadaire orientée agenda / fêtes & manifestations vers environ 700 abonnés
- Refonte de toute notre charte graphique (dont logo et dépliants touristiques) confiée à l'agence Links (02, Laon)
- Newsletter spéciale: envoi de 3 newsletters par an uniquement dédiées aux partenaires socio-professionnels
- Lancement d'une réflexion autour de la création d'une application mobile dédiée aux balades dans Laon et son Pays (05/05/23)

Pays de Laon
OFFICE DE TOURISME

- Actions presse : organisation de 17 actions presse (influenceurs, blogueurs, tour operators, journalistes de la presse magazine allemande, américaine, française, belge, britannique et néerlandaise) en concertation avec Aisne Tourisme
- Accueils presse : organisation de 10 accueils presse (presse quotidienne régionale, médias radio comme Sud Radio ou France Bleu Picardie, médias audiovisuels comme France 2 et France 3)
- Point presse : organisation de 4 points presse

Inserts presse:
>> insert gratuit dans Laon le Mag #18 (janvier-février) sur appel à recrutement de guides et accompagnateurs
>> achat de 4 espaces promo dans l'Hebdo du Vendredi (51, Marne)
>> achat d'un publi rédactionnel de 4 pages sur la destination + 1 encart pub - Hello New Place, revue touristique et culturelle diffusée sur les réseaux de transports internationaux (ex: Thalys, Eurostar, TGV Inoui...)
>> achat de 4 inserts dans le magazine rémois News Mag sur la destination (avril, juillet, septembre et octobre)
>> insert gratuit dans Laon le Mag #19 (mai-juin) sur notre labellisation toutourisme et le City Pass;
>> achat d'1 insert print et web dans le guide Sorties & Activités du magazine PLANET (juin, septembre et décembre 2023, ainsi que mars 2024)
>> achat de 2 inserts dans l'hebdo Sortir dans les Hauts-de-France (juin et octobre 2023)
>> achat d'un insert dans le guide horaire de la TUL
>> achat de 2 bandeaux dans le Guide l'été et le Guide Oenotourisme de L' Union sur les visites Secrets sous la ville + diffusion d'une vidéo en pré-roll (vidéo publicitaire très courte se lançant avant la vidéo désirée)

- Campagne affichage:
  - campagne affichage papier via le réseau JC Decaux à Reims sur notre visite dans les souterrains Secrets sous la ville (12 > 18/04/23 + 18 > 24/10/23)
  - campagne digitale pilotée par le Comité Régional du Tourisme des Hauts-de-France autour des ponts de mai 2023
  - achat d'un espace publicitaire sur les panneaux latéraux du petit train sur notre visite dans les souterrains Secrets sous la ville (printemps-été 2023)
  - Plus de 40 spots pub radio Contact FM + diffusion d'une vidéo en amont du Grand Live'
  - campagne affichage animée via les panneaux Oxialive à Laon sur les Journées Européennes du Patrimoine (septembre 20/23)



VISITES GUIDÉES (POUR INDIVIDUELS)

Organisation de sessions de formation de guides sur un nouveau circuit créé autour des oeuvres de street art en ville basse de Laon (les 14/04 et 02/06/23)

VISITE DANS LES SOUTERRAINS

SECRETS SOUS LA VILLE

13 607 INDIVIDUELS + **2 100** EN GROUPE

ONT VISITÉS LES SOUTERRAINS

+11% PAR RAPPORT À 2022

100 944€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

+13% PAR RAPPORT À 2022



© CAPL

ENQUÊTE DE SATISFACTION

99% * DES PERSONNES INTÉRROGÉES RECOMMANDENT CETTE VISITE

*PANEL DE 272 PERSONNES, ENQUÊTE RÉALISÉE AU COURS DE LA SAISON

VISITE DES SOUTERRAINS DE LAON INTITULÉE *SECRETS SOUS LA VILLE*

Arpenter les souterrains de Laon, c'est un peu comme si vous voyagiez dans le temps : muni·e de votre audioguide, vous replongerez près de 40 millions d'années en arrière et apprendrez tout de l'histoire de la cité au fil des âges !

RV chaque jour à 11h / 14h / 15h / 16h (toute l'année, sauf la session de 11h durant tout le mois de janvier)

VISITE DES HAUTEURS DE LA CATHÉDRALE DE LAON

Au programme une vision panoramique sur la ville à près de soixante mètres de haut, et la possibilité - pour la première fois - d'arpenter l'édifice de l'intérieur en parcourant sa tribune sud où sont rassemblées une centaine de sculptures provenant de l'édifice !

Rendez-vous chaque samedi, dimanche et jour férié à 14h (du 07/01 au 26/03) // à 14h30 (du 01/04 au 30/12)

VISITE DE LA CITÉ MÉDIÉVALE DE LAON

Votre guide vous racontera cette « ville dans la ville » à l'époque médiévale : car au-delà de la seule cathédrale il vous évoquera également l'ancien palais de l'évêque, l'hôtel-Dieu et les rues où vivaient les chanoines…

Rendez-vous chaque samedi, dimanche et jour férié à 16h (du 07/01 au 26/03)

VISITE INTITULÉE *LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME DE LAON*

Découvrez ce chef d'œuvre de l'art gothique en visitant la cathédrale au sol avec votre guide, en parcourant la nef et ses travées : l'édifice majeur de la cité médiévale n'aura (presque) plus de secrets pour vous !

Rendez-vous chaque samedi, dimanche et jour férié à 15h (du 07/01 au 26/03)

scolaires) à 15h

VISITE DE NOTRE-DAME DANS SON QUARTIER

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la cité fortifiée vous sera révélé au cours de cette visite : le dédale des rues et ruelles, le palais épiscopal, l'ancien hôtel-Dieu et bien sûr le phare de la Montagne Couronnée, sa cathédrale, n'auront plus de secrets pour vous !

Rendez-vous chaque samedi, dimanche et jour férié à 15h30 (du 01/04 au 30/12)

MONTÉES TOUR EXCEPTIONNELLES EN SOIRÉE *CATHÉDRALE DE LAON*

Et si vous profitiez de l'heure d'hiver pour gravir dans la pénombre les marches de la tour ? Brrr, on en frémit d'avance !

Rendez-vous les 31/10, 01/11, 27 et 30/12 à 18h et à 19h

VISITE THÉMATIQUE INTITULÉE *LES OEUVRES STREET ART EN VILLE HAUTE DE LAON*

Plusieurs artistes - amateurs et professionnels - interviennent depuis quelques années en laissant sur les murs de la cité médiévale trace de leur passage. Partez à leur recherche en compagnie de votre guide qui vous dévoilera leur emplacement, et qui vous présentera durant la dernière demi-heure quelques-unes des œuvres actuellement déployées Salle de la Station de l'abbaye Saint-Martin, dans le cadre de l'exposition Galerie Ephémère…

RV le 09/12 à 14h

VISITE THÉMATIQUE INTITULÉE *LE TRÉSOR DE NOTRE-DAME DE LAON*

C'est en 2014 que fut ouvert le Conservatoire d'art sacré dans une des chapelles de la cathédrale de Laon. Sa vocation est de présenter un vaste ensemble de pièces liturgiques - près de 250 - allant du XVIe au XXe siècle. Partez à la découverte de ce lieu unique en compagnie de votre guide !

Rendez-vous les 16 et 23/12 à 14h30 et à 15h30

CYCLE DE VISITES MENSUELLES INTITULÉ *Samedi découverte*

Un samedi par mois, l'opportunité de découvrir l'ancienne abbaye prémontrée de Laon, son église, son cloître et ses bâtiments attenants…

Rendez-vous chaque troisième samedi du mois à 14h30 (du 15/04 au 19/08)

CYCLE DE VISITES ESTIVALES INTITULÉ *Montée flash dans la tour*

Vous souhaitez avoir un point de vue unique sur la ville ? Alors gravissez en notre compagnie les 209 marches de l'escalier, histoire de tutoyer le ciel après cette montée flash !

Rendez-vous chaque jour à 17h (du 14/07 au 25/08)

CYCLE DE VISITES ESTIVALES INTITULÉ *Les visites apéritives*

Histoire de profiter des belles soirées estivales, venez tester notre nouvelle visite : un accès tour/tribune de la cathédrale couplée à un apéro servi dans la fraîcheur du cloître attenant !

Rendez-vous chaque vendredi à 18h (du 14/07 au 25/08)

CYCLE DE VISITES ESTIVALES INTITULÉ *Les nocturnales de l'été*

Chaque samedi de l'été, une thématique différente de visite sur Laon (parmi lesquelles la cuve Saint-Vincent, la cathédrale de nuit, des balades contées en musique, les contes et légendes locales et aussi les histoires d'amour célèbres)

Rendez-vous chaque samedi à 20h30 (du 15/07 au 26/08)

AUDIOGUIDES CATHÉDRALE ET CITÉ MÉDIÉVALE

Ces deux circuits vous permettront de découvrir à votre rythme la cathédrale au niveau du sol (entre 45 min et 1h) ou l'ensemble du patrimoine de la ville haute (environ 4h30), grâce aux audioguides en location chaque jour à l'accueil de l'Office de tourisme…

LES TRANSPORTS URBAINS ET MOBILITÉS DOUCES

09

LES TRANSPORTS URBAINS ET MOBILITÉS DOUCES





TS

JCES



- LES TRANSPORTS URBAINS
- MOBILITÉS DOUCES

LES TRANSPORTS **URBAINS**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon est depuis le 1er janvier 2014 Autorité Organisatrice des Mobilités. Dans ce cadre, la collectivité définit les conditions d'organisation et de fonctionnement du service public. Depuis le 1er septembre 2017, elle gère également le transport scolaire sur le territoire de ses communes membres.
Ce service public est transféré à la Société CTPL (Compagnie des Transports du Pays de Laon), filiale de RATP DEV dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) d'une durée de sept ans. Le contrat en cours a démarré le 1/01/2023.

LES POINTS FORTS DE L'ANNÉE 2023 :

LES CHIFFRES CLÉS DU RÉSEAU URBAIN

Démarrage de la nouvelle DSP, avec une modification de l'offre de transport au 10/07/2023
Lancement des études pour la création d'une station d'avitaillement en Gaz Naturel de Ville sur le dépôt TUL pour recharger les bus GNV.

1 183 277
VOYAGES EFFECTUÉS
+1,88% par rapport à 2022

730 243
KILOMÈTRES COMMERCIAUX PARCOURUS
-4,13% par rapport à 2022



729 334 €
DE RECETTE
+8,24% par rapport à 2022

LE PARC DE VÉHICULES EST COMPOSÉ DE 22 VÉHICULES

2 NOUVEAUX BUS GNV ont été réceptionnés par la CAPL en 2023, afin de poursuivre le renouvellement du parc.

22
VÉHICULES





LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Depuis septembre 2019, l'activité transport scolaire de la CAPL est sous traitée via le délégataire de la DSP à la Société des Transports De la Marne, filiale du groupe RATP DEV. Le réseau interurbain est exploité via 17 cars propriété de STDM.
Par délibération du 29 mars 2018, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a décidé d'harmoniser la gratuité de la carte de transport scolaire à l'ensemble de ses 38 communes membres. Pour obtenir leur pass'scolaire, le portail d'inscription en ligne sur le site des TUL a été mis à jour avec l'ensemble des documents d'informations Pass'scolaire (www.tul-laon.fr/pass'scolaire) pour la rentrée 2023/2024.

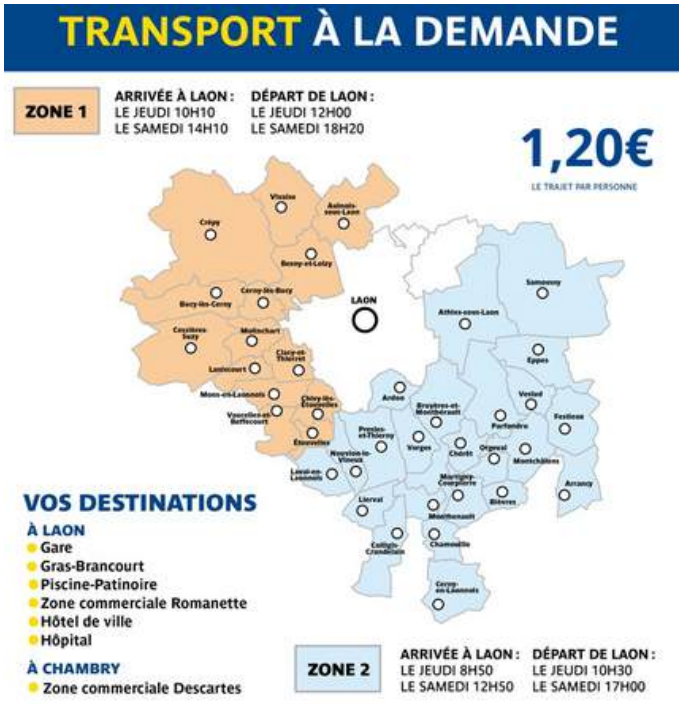
Pour cette rentrée, **3 002 inscriptions** ont été réalisées, soit **1 340** élèves transportés sur le **réseau urbain**, **1 387** élèves affectés sur les **lignes interurbaines** de la CAPL, et **309** élèves transportés sur les **lignes régionales affrétées**

RECONDUCTION DU SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD) : LE SERVICE TAD ZONAL A ÉTÉ PÉRENNISÉ DANS LA DSP

Ce service propose aux habitants des communes de la CAPL un transport vers la commune de **Laon (6 arrêts) ou Chambry (1 arrêt)**. Il n'y a plus de trajets prédéfinis, mais un parcours adapté à la demande.

Le coût d'un trajet a évolué à la baisse avec la nouvelle DSP, avec un tarif à 1,20€ le trajet à partir du 10/07/2023 (1,50€ avant), dans le but d'harmoniser le tarif avec l'urbain. Le service fonctionne avec un véhicule 9 places adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) et uniquement sur réservation au plus tard la veille avant 16h. Ce véhicule a parcouru 7 617 km pour le TAD en 2023.

458 voyages pour un total de 575,7 € de recettes ont été réalisés en 2023.



MOBILITÉS **DOUCES**

Désireuse d'être moteur sur les enjeux de mobilités douces et durables sur son territoire, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a mis le vélo à l'honneur en 2023 avec la réalisation des 3 actions suivantes :

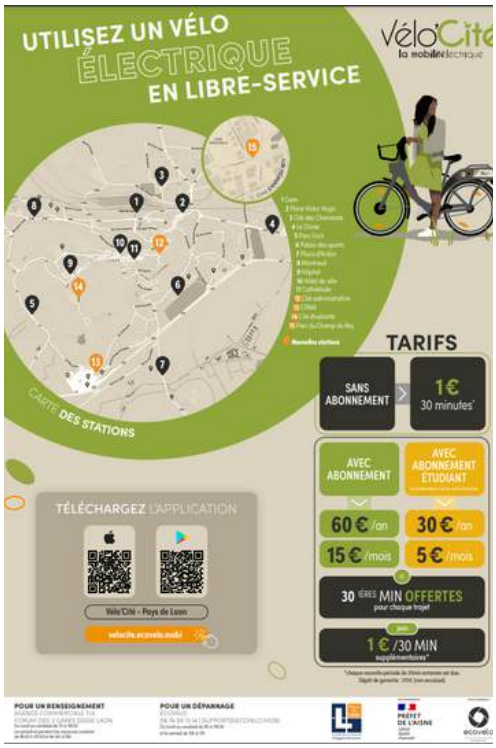
RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



Les élus ont décidé lors du conseil communautaire du 25 juin 2020 de mettre en place, à compter du 1er septembre 2020, un dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE). Le montant de l'aide est de **300 €**. Pour en bénéficier, il suffit de remplir les conditions suivantes :

- Être une personne physique majeure résidant dans l'une des communes de la CAPL.
- Acquisition d'un VAE défini selon l'art R311-1 – point 6.11 du code de la route (cycle à pédalage assisté : cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km / h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler) et n'utilisant pas de batterie au plomb.
- Acquisition d'un VAE chez un commerçant professionnel situé sur le territoire de la CAPL à compter du 01/09/ 2020.
- Le coût d'achat du vélo est plafonné à 3 000 € TTC et à 5 000€ TTC pour un vélo cargo
- Ce dispositif a été reconduit chaque année depuis, avec une enveloppe de 45 000 € en 2023 soit 150 dossiers.

EXTENSION DE L'OFFRE DE VÉLOS EN LIBRE SERVICE SUR LAON



En 2020, la Collectivité a acquis **50 vélos** à assistance électrique auprès de la société Ecovélo. pour une location de courte durée, et déployés dans **11 stations** de la ville de Laon.

Fort de son succès, **4 nouvelles stations** sont venues densifier le maillage du réseau, ainsi que **20 vélos nouvelle génération** en juillet 2023. Ces vélos présentent une autonomie supérieure (50 à 70 km contre 20 à 25 km pour les anciens modèles), et un type de transmission par cardan.

Ce service, dénommé Vélo'Cité, est ouvert aux personnes de plus de 14 ans et fonctionne de 6h à 22h (5h-23h l'été), 7/7j. L'utilisateur a le choix entre plusieurs formules tarifaires (cf affiche ►).





© CAPL

Pour l'utiliser, l'usager doit créer un compte sur le site internet velocite.ecovelo.mobi ou sur l'application mobile dédiée : Vélo'Cité - Pays de Laon. Chaque usager peut ensuite pour son propre compte louer jusqu'à 5 vélos en même temps (3 pour les étudiants).

En 2023, la fréquentation du service était de **10 206** locations sur l 'année. Les stations les plus utilisées sont la gare, le palais des sports et Montreuil, en lien avec une forte utilisation des étudiants (presque 70% des trajets sont réalisés par eux). On notera comme chaque année une forte saisonnalité (saison estivale plus dynamique).





SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE INTERCOMMUNAL (SDCi)

Lancé fin 2020, la Collectivité a poursuivi, en 2023, la réalisation de son SDCi, avec l'appui de l'ADEME (subvention AVELO2). L'étude, qui a pour but d'orienter la Communauté d'Agglomération dans son engagement autour de la politique cyclable sur son territoire, est une démarche collaborative entre les partenaires institutionnels (ADEME, CEREMA, Département et DDT), et locaux (associations, Club vélo avec des habitants créé pour l'occasion, etc).
Après avoir réalisé un diagnostic en 2021, l'étude s'est penchée en 2022 et 2023 sur l'élaboration de scénarios proposant différents niveaux d'ambition sur lesquels la Collectivité a réfléchi au regard de la projection budgétaire et du contexte financier qu'à mis en exergue l'année 2022. L'année 2023 a notamment porté sur l'étude des tronçons nord et sud du schéma directeur intercommunal, qui verront leur intégration au schéma départemental.
Le SDCi sera validé au Conseil de mars 2024.

10

COMMUNICATION & ÉVÈNEMENTIEL





- NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE
- NOUVEAU SITE INTERNET
- VIDÉOS
- RÉSEAUX SOCIAUX

NOUVELLE **CHARTE GRAPHIQUE**

Office de tourisme

L'année 2023 a été marquée par le lancement de la nouvelle identité visuelle de l'Office de Tourisme. Inspirée par l'histoire et le patrimoine du territoire, cette identité repose sur une accroche évocatrice : "Par monts et merveilles". Conçue et réalisée en collaboration avec l'agence Links Création Graphique, cette nouvelle charte visuelle reflète l'essence unique de notre territoire.

Nouveau logo

Pays de Laon
OFFICE DE TOURISME

Base Line

Pays de Laon, par monts & merveilles

Arches

Voir la présentation **vidéo motion design** en scannant le code

Ce renouveau se traduit par un logo modernisé, qui s'adapte parfaitement aux nouveaux supports de communication, notamment digitaux. Par ailleurs, cette identité visuelle s'étend également aux supports papier, tels que les enveloppes, le papier à en-tête, la signalétique extérieure, ainsi qu'au flocage des véhicules. Ces changements ont été déployés progressivement tout au long de l'année 2023, permettant à l'Office de Tourisme de mieux incarner et promouvoir le territoire

NOUVEAU **SITE INTERNET**

Office de tourisme

En parallèle du lancement de la nouvelle identité de l'Office de Tourisme, le site internet a été entièrement refondu en collaboration avec Inovagora. Ce nouveau site, véritable vitrine numérique, a pour objectif d'attirer et de fidéliser nos visiteurs en offrant une expérience en ligne optimisée et intuitive.

REFONTE DU SITE WEB





Découvrez le site en scannant ce QR code ou via l'adresse **www.tourismepaysdelaon.com**

www.tourisme-paysdelaon.com

Conçu pour véhiculer l'image de notre territoire et améliorer le positionnement marketing, le site permet désormais de commercialiser directement les offres, sans intermédiaire. Grâce à un design responsive, il s'adapte parfaitement à tous les écrans, qu'il s'agisse d'ordinateurs ou de téléphones, assurant ainsi une accessibilité maximale.

VIDÉOS **TERRITOIRE POSITIF**

Lancée en 2021, la série de vidéos Territoire Positif met en avant les acteurs et entrepreneurs du Laonnois. Cette année, une nouvelle vidéo a été réalisée pour présenter le gîte Carré Vintage à Samoussy.

Le gîte Carré Vintage, avec ses 3 chambres restaurées dans le style des années 50, offre une expérience unique. Situé près de Laon, ce lieu historique permet aux visiteurs de voyager dans le temps avec des meubles chinés, des tenues d'époque, et des jeux anciens comme le Carrom et le billard Nicolas.

La dernière vidéo concerne NOVAXI (2024) et clôturera notre mini série.



Retrouvez toutes les vidéos en scannant ce QR Code :

ou sur notre page Youtube CA Pays de Laon

VIDÉOS **DU MUSÉE**

L'année dernière, six vidéos ont été réalisées pour présenter certaines œuvres du musée de Laon dans un format ludique et attrayant, qui a rencontré un grand succès. Cette démarche de promotion culturelle du territoire se poursuit cette année avec une nouvelle série de six vidéos.



8 | Sirènes



12 | Retable



10 | Vase à Thériaque

Retrouvez toutes les vidéos en scannant ce QR Code :

ou sur notre page Youtube CA Pays de Laon

Les œuvres mises en avant cette année incluent :

- Guillaume de Harcigny
- Sirène
- Maréchal Serurier
- Vase à thériaque
- Stèle funéraire
- Retable

Au total, ce sont désormais 12 vidéos qui mettent en valeur les trésors du musée. Ces mini-reportages offrent une belle vitrine sur notre patrimoine artistique et culturel.

RESEAUX SOCIAUX

FACEBOOK CAPL

Lancée en 2020, la page Facebook de la collectivité compte de nombreux abonnés. Ce moyen de communication gratuit est accessible à tous, y compris aux non-utilisateurs de Facebook, et complète les supports de communication traditionnels.

OBJECTIFS DE LA PAGE

- **Diffuser l'actualité de notre structure**
- **Relayer et promouvoir les informations / évènements de nos structures (Office de tourisme, musée, conservatoire…), de nos communes aux citoyens**
- **Assurer une mission de service public en divulguant les informations utiles et pratiques concernant les compétences de la CAPL**
- **Etablir une relation plus personnalisée et un dialogue plus rapide avec les internautes**
- **Rassembler et fédérer les habitants de notre territoire autour de divers sujets**
- **Toucher un public plus jeune souvent difficile à atteindre avec les supports classiques**

La présence de notre collectivité sur Facebook se traduit par des publications régulières et thématiques selon nos compétences.

2070 ABONNÉS — **DÉCEMBRE 2022**

2445 ABONNÉS — **DÉCEMBRE 2023**

+ 375 ABONNÉS

TOP 3

DES MEILLEURES PUBLICATIONS

1	2	3
Inauguration des nouveaux locaux de Colombé	Salon Trouve ton Job	Retour en image sur le lancement de la Balade Insolite
Publiée le 12-05-2023	*Publiée le 09-03-2023*	*Publiée le 04-05-2023*

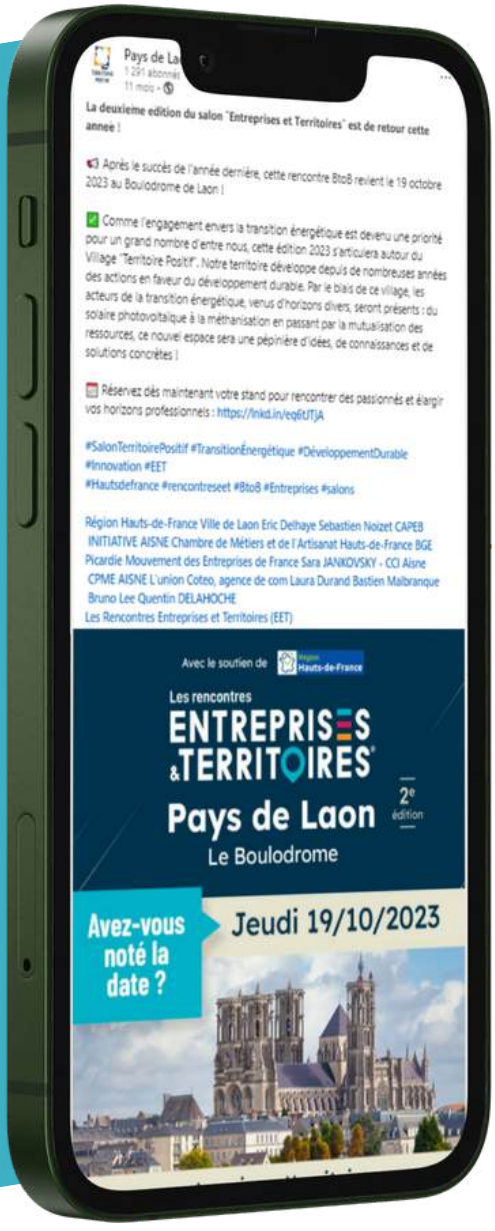
LINKEDIN TERRITOIRE POSITIF

Lancée également en 2020, la page LinkedIn Territoire Positif vise les professionnels en proposant principalement un contenu économique. Grâce à cette plateforme, notre collectivité peut promouvoir les événements de la CAPL, les manifestations des entreprises du Laonnois (telles que les inaugurations), mettre en avant les dispositifs financiers, et présenter le soutien apporté par l'équipe Développement Économique.

930
ABONNÉS
DÉCEMBRE 2022

1290
ABONNÉS
DÉCEMBRE 2023

+ 360 ABONNÉS



TOP 3
DES MEILLEURES PUBLICATIONS

Deuxième édition du Salon Entreprises & Territoires
Publiée le 22-08-2023
2

Inauguration Digitale Académie
Publiée le 09-11-2023
1

Invitation évènement cybersécurité
Publiée le 06-11-2023
3

LES MOYENS FINANCIERS

11

LES MOYENS FINANCIERS



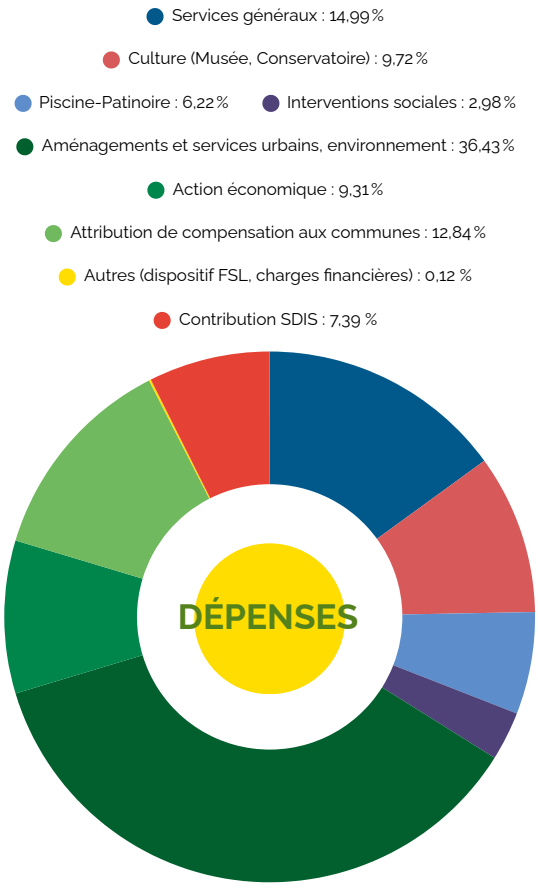


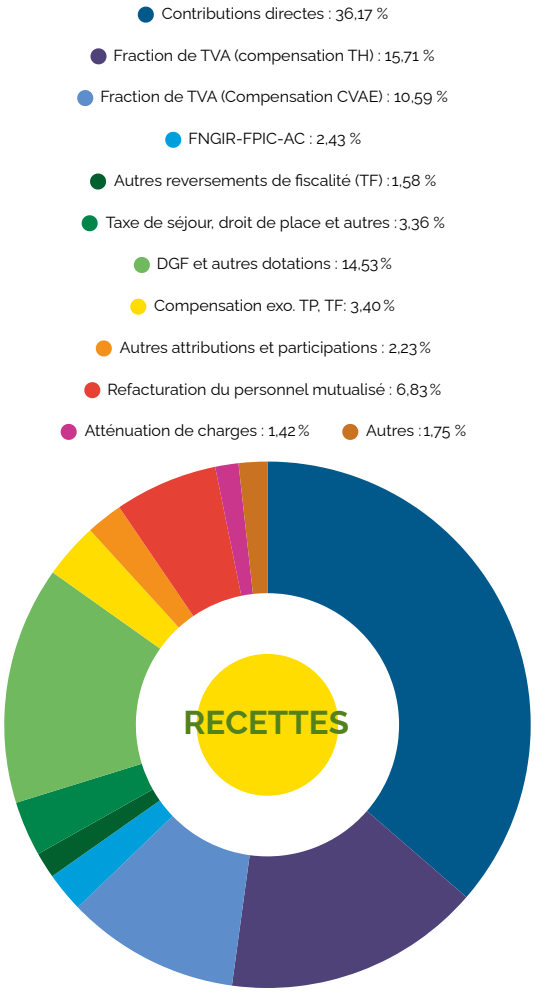
- ÉQUILIBRE FINANCIER
- FISCALITÉ
- GESTION DE DETTE
- UTILISATION DES DENIERS PUBLICS
- EXÉCUTION BUDGÉTAIRE EXERCICE 2023

ÉQUILIBRE **FINANCIER**

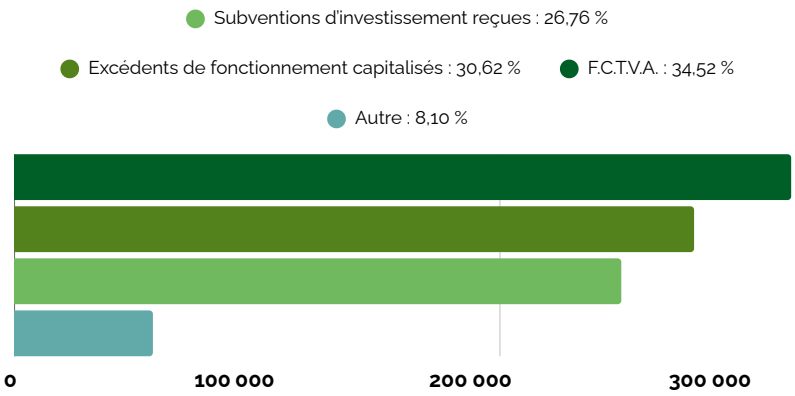
La direction des services financiers a pour mission la mise en œuvre et le suivi de la politique budgétaire et financière de la collectivité. Le rapport financier 2023 en est la résultante en présentant l'analyse du compte administratif du budget principal.

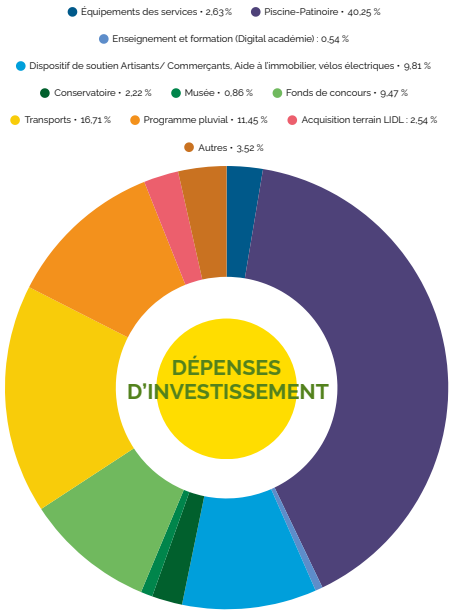
Une consolidation du budget principal et des 9 budgets annexes est également réalisée en clôture de ce rapport.



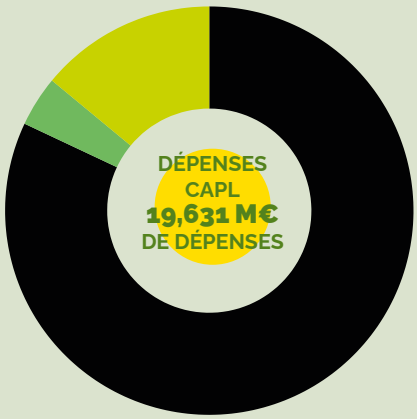


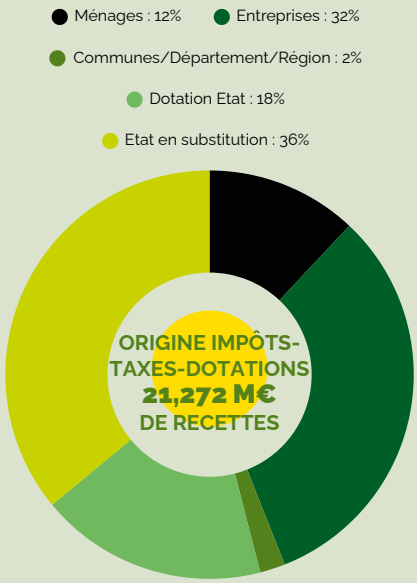
RECETTES D'INVESTISSEMENT





EN FONCTIONNEMENT





La capacité d'autofinancement (appelé CAF) est l'excédent de ressources dégagé par la CAPL de la section de fonctionnement, nécessaire à couvrir le remboursement en capital de la dette et notamment à permettre le financement de nouveaux investissements.

EN INVESTISSEMENT

0,642 M€ DE RECETTES

1,641 M€ D'AUTOFINANCEMENT 2023

3,417 M€ DE DÉPENSES

-1,134 M€ DE RÉSULTAT 2023

FISCALITÉ

ÉVOLUTION DES BASES DE CONTRIBUTION DIRECTE DE 2015 À 2023

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TAXE D'HABITATION	43 756 858	42 483 232	42 895 951	43 281 018	43 952 880	44 112 055	—	2 239 631	3 136 833
TAXE FONCIÈRE	41 423 192	41 276 361	41 893 189	42 684 104	44 074 021	44 449 583	43 413 207	44 551 844	47 300 690
TAXE FONCIÈRE NB	1 317 106	1 330 366	1 339 304	1 346 449	1 400 409	1 422 858	1 421 101	1 479 216	1 580 714
CFE	14 388 778	13 782 650	13 717 270	13 920 143	14 523 186	13 860 646	12 167 324	12 540 122	13 220 695

GESTION DE DETTE

CHIFFRES-CLÉS AU 31/12/2023

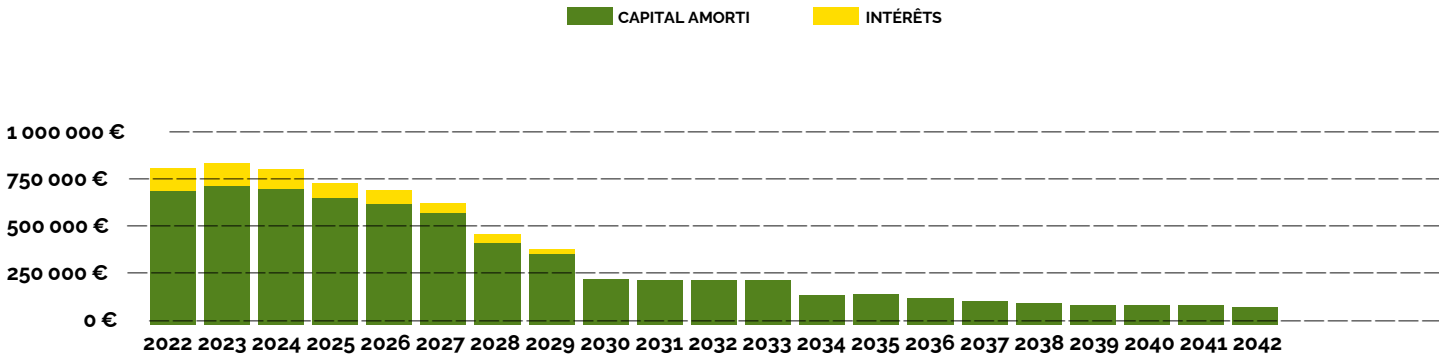
	31/12/2022	31/12/2023	VARIATION
ENCOURS DE DETTE	6 197 498 €	5 846 192 €	351 306 €
TAUX MOYEN	1,75 %	2,04 %	+0,29 %
DURÉE RÉSIDUELLE MOYENNE	11 ans et 6 mois	11 ans et 8 mois	+ 2 mois
NOMBRE DE LIGNES DE PRÊTS	47	43	-4

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (TOUS BUDGETS CONFONDUS)

MONTANT GLOBAL DES ÉQUIPEMENTS BRUTS
9 954 851,37 €
Dont principalement :
> le Complexe Piscine Patinoire : 1 375 409,34 €
> Les zones d activités : 391 041,65 €
> Le conservatoire : 75 798,92 €
> Le musée de Laon : 29 426,97 €
> Les fonds de concours : 323 535,97€
> Les transports urbains : 719 179,67 €
> Eaux pluviales : 391 287,59 €
> Eau potable : 567 344,11 €
> Assainissement collectif : 6 090 587,99 €

MONTANT DU REMBOURSEMENT DU CAPITAL : 751 305,39 €

PROFIL DE REMBOURSEMENT



UTILISATION
DES DENIERS PUBLICS

CE QUE FINANCENT 100 EUROS DE DÉPENSES RÉALISÉES DU BUDGET PRINCIPAL

(fonctionnement et investissement cumulés) hors attribution de compensation aux communes



- 1,60 € > les fonds de concours aux communes
- 15,00 € > les services généraux
- 12,65 € > le complexe Piscine Patinoire
- 3,00 € > les interventions sociales (Plie, insertion)
- 0,15 € > le remboursement de la dette
- 10,50 € > les actions économiques
- 9,80 € > la Culture
- 0,10 € > le dispositif FSL
- 5,30 € > la gestion des eaux pluviales
- 19,85 € > les ordures ménagères
- 10,05 € > le transport
- 1,15€ > l'urbanisme
- 0,85 € > la brigade verte
- 0,80 € > la gestion des milieux aquatiques
- 2,05 € > environnement et aménagements urbains - autres
- 7,05 € > contribution SDIS
- 0,10 € > enseignement et formation

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
EXERCICE 2023

	BUDGET GÉNÉRAL	BUDGET ZAC	BUDGET HÔTEL D'ENTREPRISES	BUDGET SPANC
DÉPENSES RÉELLES EN €	**23 048 535,20 €**	**7 227,94 €**	**41 405,63 €**	**19 645,91 €**
FONCTIONNEMENT	**19 631 335,62 €**	**0,49 €**	**33 019,73 €**	**6 045,91 €**
Dont charges à caractére général (Chap.011)	1 317 449,62	-	33 019,38	3 385,40
Dont charges de personnel (Chap.012)	5 227 688,13	-	-	2 660,00
Dont atténuations de produit (Chap.014)	2 585 150,67	-	-	-
Dont autres charges de gestion (Chap.65)	10 365 441,53	0,49	0,35	0,51
Dont charges financières (Chap.66)	481,16	-	-	-
Dont charges exceptionnelles (Chap.67)	135 124,51	-	-	-
Dont impôts sur les bénéfices et assimiliés (Chap.69)	-	-	-	-
INVESTISSEMENT	**3 417 199,58 €**	**7 227,45 €**	**8 385,90 €**	**13 600,00 €**
Dont remboursement des emprunts en capital (Chap.16)	33 831,03	-	4 010,62	-
Dont dotations, fonds divers et réserves (Chap.10)	-	1 560,00	-	-
Dont dépenses d'équipement (Chap. 20,21 et 23)	2 989 170,72	5 667,45	4 375,28	13 600,00
Dont opérations pour compte de tiers (chap.45)	394 197,83	-	-	-
RECETTES RÉELLES EN €	**21 914 350,66 €**	**88 245,24 €**	**98 688,29 €**	**12 052,40 €**
FONCTIONNEMENT	**21 271 905,04 €**	**88 245,24 €**	**98 464,25 €**	**12 052,40 €**
Dont produits des services (Chap.70)	1 690 608,79	-	-	12 052,00
Dont impôts, taxes et reversements de fiscalité (Chap.73)	14 857 586,08	-	-	-
Dont dotations et subventions (Chap.74)	4 289 741,44	-	-	-
Dont autres produits de gestion (Chap.75)	73 198,66	6 845,24	97 221,60	0,40
Dont atténuations de charges (Chap.013)	301 155,92	-	-	-
Dont produits exceptionnels (Chap.77)	48 030,15	81 400,00	1 242,65	-
Dont reprises sur amortissements et provisions (Chap.78)	11 584,00	-	-	-
INVESTISSEMENT	**642 445,62 €**	**- €**	**224,04 €**	**- €**
Dont dotations, FCTVA (Chap.10 1068 exclu)	324 859,27	-	-	-
Dont subventions d'équipement (Chap.13)	247 808,35	-	-	-
Dont emprunts et dettes (Chap.16)	25 000,00	-	224,04	-
Dont opérations pour compte de tiers (chap.45)	44 778,00	-	-	-

BUDGET OT secteur commercial	BUDGET OT secteur administratif	BUDGET TRANSPORT	BUDGET VOLTAIRE	BUDGET EAU POTABLE	BUDGET ASST COLLECTIF	TOTAL
438 572,08 €	**683 132,09 €**	**6 195 795,66 €**	**7 411,67 €**	**884 021,21 €**	**7 309 770,82 €**	**38 635 518,21 €**
438 572,08 €	**554 602,56 €**	**5 450 975,46 €**	**7 411,67 €**	**106 763,30 €**	**712 262,80 €**	**26 940 989,62 €**
144 564,18	148 856,65	354 380,61	7 410,92	54 002,89	531 861,57	2 594 931,22
284 864,47	394 453,58	-	-	23 605,17	89 500,00	6 022 771,35
-	-	-	-	9 819,00	3 302,00	2 598 271,67
1,43	11 292,33	5 096 037,13	0,75	-	0,21	15 472 774,73
-	-	557,72	-	19 193,13	86 840,58	107 072,59
-	-	-	-	143,11	758,44	136 026,06
9 142,00	-	-	-	-	-	9 142,00
- €	**128 529,53 €**	**744 820,20 €**	**- €**	**777 257,91 €**	**6 597 508,02 €**	**11 694 528,59 €**
-	-	25 640,53	-	209 913,80	506 920,03	780 316,01
-	-	-	-	-	-	1 560,00
-	128 529,53	719 179,67	-	567 344,11	6 090 587,99	10 518 454,75
-	-	-	-	-	-	394 197,83
463 145,74 €	**626 109,22 €**	**6 186 120,66 €**	**0,31 €**	**1 002 503,25 €**	**3 664 060,54 €**	**34 055 276,31 €**
463 145,74 €	**603 982,09 €**	**5 615 105,61 €**	**0,31 €**	**602 503,25 €**	**2 658 708,07 €**	**31 414 112,00 €**
252 874,70	-	3 551,07	-	520 419,73	2 573 085,16	5 052 591,45
-	-	2 378 678,51	-	-	-	17 236 264,59
-	8 596,04	3 025 192,63	-	-	50 000,00	7 373 530,11
6 004,39	563 517,14	150 000,73	0,31	82 083,52	35 622,91	1 014 494,90
204 266,65	31 772,16	-	-	-	-	537 194,73
-	96,75	57 682,67	-	-	-	188 452,22
-	-	-	-	-	-	11 584,00
- €	**22 127,13 €**	**571 015,05 €**	**- €**	**400 000,00 €**	**1 005 352,47 €**	**2 641 164,31 €**
-	14 745,02	-	-	-	-	339 604,29
-	7 382,11	571 015,05	-	-	1 005 352,47	1 831 557,98
-	-	-	-	400 000,00	-	425 224,04
-	-	-	-	-	-	44 778,00



Communauté d'Agglomération du Pays de Laon

60, rue de Chambry
02000 AULNOIS-SOUS-LAON
Tél. 03 23 22 31 00

contact@ca-paysdelaon.fr
www.ca-paysdelaon.fr

CONCEPTION : LINKS CRÉATION GRAPHIQUE - LAON & SERVICE COMMUNICATION CAPL
ISSN : 3074-4881